

R. P. J. Riou, O. M. I.
Cluny, Alta.

30 janvier

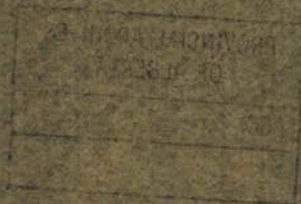
4

Cher Père Riou,

Veillez remettre au Frère Turcotte son obédience pour Hob-
bema. Nous allons l'essayer à d'autres travaux. Je vous prierais de prévenir
le P. Moulin du jour de son arrivée, et si vous le jugez opportun de lui met-
tre un peu comment des dispositions et des aptitudes du Frère.

Quant à celui-ci, j'espère que vous lui ferez toutes les re-
marques que vous pensez devoir être pour son bien. Il faut certes l'encoura-
ger, lui montrer de la sympathie, lui faire comprendre qu'il peut réussir;
mais en même temps l'avertir charitablement de ses défauts et des raisons
qui le rendent impropre à la vie religieuse, s'il continue dans la voie
qu'il a jusqu'ici suivie.

Bonjour fraternel et priez pour le succès de nos démarches
au sujet des écoles.



PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71. 220

L.J.C.
2
M.J.

Cluny T.O. le 20 Février 1934

Rév. Père H. Langlois cmi. Prov.
Edmonton

Mon Révérend Père,

J'ai reçu le rapport de la Conférence des Principaux des Ecoles Indiennes, ainsi que la copie de la lettre de la Supérieure Générale des Sœurs de la Providence, merci. Le R. P. Neuse me demande de vous envoyer mes suggestions au sujet des nouveaux arrangements qui ^{doit} se faire dans cette école, soit pour le nombre des sœurs requises, leurs qualifications, leurs offices, emplois etc. etc. Sans doute vous viendrez à Calgary pour cela, et vous vous entendrez avec l'enseignante surtout pour ce qui regarde les qualifications et salaires des sœurs, et vous vous rendrez à Umanapora. Si vous ne pouvez venir jusqu'ici, j'irai volontiers vous rencontrer à Calgary où nous pourrions parler de toutes ces choses.

Rien de nouveau par ici
Votre tout dévoué en NSJC & M.J.

J. Rioux cmi.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L.J.C.

M.S.

Cherry P.O. le 2 Mars 1934

Rév. Père U. Laaglois S.M.I.P.


Edmonton.

Mon Révérend Père.

Le 31 Mars est le dernier jour de
l'année fiscale au Département Indes,
si la Mission doit prendre la gestion
des Finances de l'école, je pense que
ce serait une bonne chose de
commencer au 1^{er} Avril. On pourrait
par là diriger les semelles. Je
suppose que vous allez bientôt
commencer vos arrangements avec
la Mère Provinciale. J'aimerais
à vous voir si c'était possible
avant que vous ne les entrepreniez.

Che. Revet

Votre tout dévoué en N.S.P.M.


Che. Revet

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC.

R. P. J. Riou, O. M. I.
Cluny, Alta.

4 mars

34

Cher P. Riou,

Après la réception de la lettre de la Mère Générale des Soeurs de la Providence, j'ai écrit à la Provinciale de Midnapore, en lui disant qu'il ne nous restait plus qu'à nous entendre sur les conditions financières. Pour l'aider à préparer un projet d'entente entre nos deux communautés, je lui ai envoyé une copie des clauses générales des contrat qui nous lient déjà avec d'autres communautés dans le travail des Ecoles Indiennes. J'attends sa réponse. Je suppose qu'elle est en train d'étudier cette question avec son Conseil et en référer à la Maison-Mère de Montréal.

Dans tous les cas, aussitôt qu'elle m'aura donné de ses nouvelles et communiqué ses intentions, je vous rencontrerai soit chez vous soit à Calgary afin que nous discussions ensemble les conditions de cet arrangement. Soyez assuré que nous ne concluons rien sans vous avoir mis au courant et avoir pris votre avis.

Bonjour fraternel en Jésus et Marie,

RECEIVED
MONTREAL
MAR 10 1904

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71220

Presbytère Sainte-Famille

Rév. Clovis Beaugard

Téléphone : M 4172

513—18^{me} Avenue Ouest

Calgary, Alberta 25 Avril 1934

Rév. et cher Père Provincial,

Hier matin j'ai vu Mgr. Monahan qui, après entrevue avec les Sœurs, a adopté et confirmé leur demande. - Dans l'après-midi j'ai été voir la R^{ve} Mère Provinciale, pour confirmer la décision de l'Evêque; elle vous enverra les documents signés. Cette après-midi je passai pour Cluny, pour le transfert des livres, mais l'Ecône Provinciale s'y rend également, et il paraît bien y avoir des arguments. - J'ignore combien de temps cela prendra pour avoir satisfaction en toutes choses, car elles semblent vouloir encore réclamer les objets qu'elles ont payés de leur argent, à la chapelle, etc etc

Je suis à vous en X^{te} affect.
A. Haussens, m. d.

A. Haussens, m. d.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L. J. C.
2
M. S.

Cluny P.O le 15 mai 1934

Rév. Père U. Langlois O.M.I. Provincial
Edmonton.

Rév. et Bien Cher Père

Quelques lignes d'explications

au sujet des salaires des Sœurs à l'école indienne de Cluny.
M^{gr} m'écrivait la semaine dernière, May 3^e/1934. "I received
a letter on Monday from Fr. Macessens asking me to confirm
arrangement whereby the sisters would all receive \$180.00
per year. I am not just ready to sign such a contract... etc."
Je lui ai répondu que j'allais être à Calgary à la fin de
la semaine et que nous pourrions parler de cette proposition.
J'ai vu l'évêque et nous avons conclu pour la somme
de 1500 piastres pour 8 sœurs et pas un cent de plus.
Puisque M^{gr} revient sur sa parole, moi de mon côté
je suis aussi libre. Nous avons conclu le 27 du mois dernier
une somme globale de 1620 piastres par an. Les sœurs
ont dû se contenter et M^{gr} a cédé à leurs caprices. Et bien
puisque cette somme ne leur suffit pas, qu'elles se contentent
de 1500 piastres. C'est mon dernier mot, je l'ai bien dit à M^{gr}
qui d'ailleurs a dit de l'accepter, et qu'il ne voulait plus
de cette affaire. Si vous voulez être plus généreux,
trouvez un autre pour prendre ma place, j'ai fini
sur cette Réserve car je n'ai trouvé que des déboires.

Votre tout dévoué en N.S.C. & M.S.

J. Rioux curé

[Faint, illegible handwriting on lined paper]

[Faint signature]

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

Mercredi 24

M. J. Riou, M. I.
Clary, Alta.

Bien cher Père Riou,

J'ai regretté d'avoir tant tardé à répondre à votre beau let-
tre du 15 mai; j'en ai pu faire autant. J'ai été tout contre un dimanche, matin d'un long
et fatigant voyage, et vous pouvez croire qu'il y avait probablement de mauvaises pen-
dances d'accumulées par mon bureau. Enfin me voici à vous.

Le P. Marquis qui attend toujours mes réponses de Mr. Monahan n'avait
dit que votre affaire d'écrits n'était pas encore réglée avec les soins de la re-
sidence. Votre lettre m'a encouragé au contraire, par vous en être venu à une entente, a-
vec son Excellence et un certain-ci a communiqué cette entente aux soins en leur
disant de l'accepter. La somme globale de \$1,500. dont vous avez convenu entre vous
pour le salaire des soins est très convenable; bien qu'il soit moindre qu'il n'euf-
frait fût-ce par elle. Ils vont s'en rendre compte; mais c'est bien de leur
part.

Si je ne me trompe, le nombre des soins est fixé à : 8 (huit),
pour lesquelles le principal leur verserait \$1,500. par an. Cela pourrait être que
si, à un moment donné, vous avez besoin d'un personnel un peu plus nombreux, c'est
vous-même qui y verrez, n'est-ce pas, de leur part.

Cet arrangement me convient et je vous félicite en même temps, car j'
vous remercie de l'avoir conclu. Tant à être plus garant que vous, vous pouvez a-
voir la certitude que j'y ai songé à tout moment et que, dans le reste, à l'égard
juste aux soins et à leur donner de leur service, dans une mesure raisonnable;
mais il est des limites que nous ne pouvons pas dépasser. L'expérience nous
prouve que les finances de l'École auraient pu paraître un salaire plus élevé, il
sera toujours tenu d'en faire bénéficier la communauté de la résidence, d'un fa-
çon ou d'une autre.

Il n'y reste donc rien qu'à signer le contrat en tenant compte des
termes mentionnés plus haut.

J'en ai pu transmettre leur lettre; j'ai le grand plaisir de continuer à vi-
vifier le cœur et à enrichir le cœur de votre dévouement et communication à Mr.

Cher Père Riou, j'ai compris combien cette affaire vous a coûté et
la peine et les soucis que vous en avez eus et que vous en avez eus. Vous les avez
passés à la tristesse et aux idées noires. Mais non toujours à la tâche admirable
que vous accomplissez de jour en jour. Votre travail, votre vertu et vos souf-
frances ont fondé et établi un œuvre magnifique que les âmes-sœurs, et ce
n'est pas le moment de lâcher prise. Pour que ce soit un œuvre grande, les croix vous
semblent de la en du lourd; mais ce sont des croix qui nous ont fait tout
tout le courage sur le résultat de votre vie de sacrifice. Quand il s'agit de la
la tâche, vous ne devez pas vous décourager, elle a trouvé le maître qui lui
contient votre âme, et ainsi on ajoute le nom de son laborant de St. Martin.

Quant au Père Marquis, qu'il s'agisse de la langue avec toutes les belles ar-
tes et les lettres et les arts, nous ne pouvons pas nous en occuper de la même
charge, puisque part n'est pas pour vous. Pour le reste, ce n'est pas de telle respon-
sabilité, il faudra s'en occuper de l'étude, de travail et d'expérience. Il n'y a pas
à changer d'avis, car les soins sont irréguliers et nous ne pouvons pas nous en occuper.
J'ai pu vous en parler et j'ai pu vous en parler; mais j'ai pu vous en parler en premier
rang et en second rang. Il est possible qu'ils se forment à l'École des anciens.

Bonne nuit, cher Père Riou, et veuillez toujours croire à mon fer-
me et dévouement en Jésus et Marie,

RECEIVED
MAY 24 1887
M. J. RIU

2 Juin

834

R. P. J. Riou, O.M.I.
Cluny, Alta.

Bien cher Père Riou,

Je regrette d'avoir tant tardé à répondre à votre lettre du 15 mai; je n'ai pu faire autrement. Je ne suis rentré qu'à dimanche matin d'un long et fatigant voyage, et vous pouvez croire qu'il y avait probablement de correspondance d'accumulée sur mon bureau, afin de venir à vous.

L'É. Leveson qui attend encore une réponse de Mgr Monahan n'avait dit que votre affaire d'école n'était pas réglée avec les Soeurs de la Providence. Votre lettre m'annonce au contraire que vous en êtes venu à une entente avec Son Excellence et que Son Excellence a communiqué cette entente aux Soeurs en leur disant de l'accepter. Le somme de \$1,500. sur laquelle vous vous êtes entendus est très convenable bien qu'elle soit un peu moindre que l'offre refusée par les Soeurs. Elles vont s'en mordre les pouces; mais c'est bien de leur faute.

Si je comprend bien votre lettre, le nombre des Soeurs a été spécifié : 8 (huit), pour lesquelles le Principal leur verserait \$1,500. par an. On le voudrait dire que si vous avez besoin d'un personnel un peu plus nombreux, à un moment ou à un autre, c'est vous-même qui y verriez, en dehors des Soeurs probablement.

Cet arrangement me convient parfaitement et je vous remercie de l'avoir conclu. Quant à être plus généreux que vous, vous pouvez avoir la certitude que je n'y songe même pas. Je tiens, comme vous diriez, à rendre justice aux Soeurs et à les dédommager de leurs services d'une manière raisonnable; mais il est des limites que nous ne pouvons pas dépasser. Si l'expérience nous prouve que les finances de l'école auraient pu permettre un salaire plus élevé, il sera toujours temps d'en faire bénéficier la Communauté de la Providence, d'un façon ou d'une autre.

Il reste donc à signer le Contrat en tenant compte des termes mentionnés stipulés plus haut.

L. C.
2

M. J.

+ Cluny P.O. le 1 juin 1934

Rév. Père U. Langlois O.M.I.
Edmonton

Mon Révérend Père

Je vous envoie ci-joint une copie d'une lettre que je viens
d'écrire à M^r Monahan au sujet du salaire des Sœurs.
Je suis fatigué des tergiversations de M^r sur ce sujet, et
tellement dégoûté de tout que je suis porté à tout planter
et à aller me retirer dans quelques grottes des Montagnes
Rochieuses puisque je suis désormais trop vieux pour
être admis à la Crappe. Je ne vous écris pas long-
ment parce que j'ai la tête fatiguée, et si ça continue
encore longtemps vous pourrez m'envoyer tenir com-
pagnie au P. Cubérier.

Rien de nouveau par ici, le P. Paquette travaille
son pied noir mais ne paraît bien avancé de prendre ma place.
Au Revoir, Votre frère en N.S.F. (à M) J. Rivin

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Crossford school

R.P.G.E. Paquette, O.M.I.
Cluny, Alta.

2 juin

34

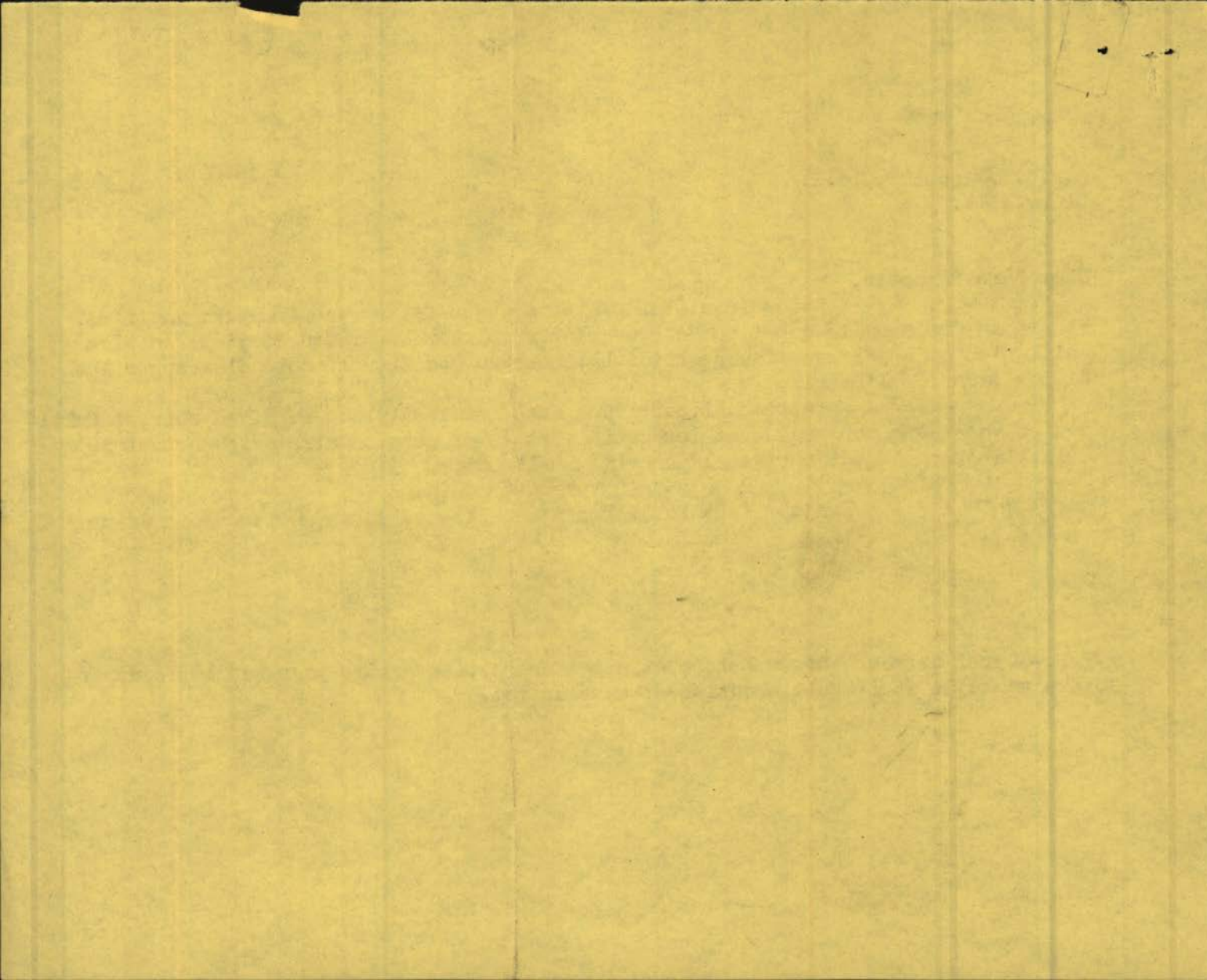
Cher Père Paquette,

Ne vous inquiétez pas et ne vous faites pas de peurs inutiles. Il n'a pas encore été question de vous pour remplacer le P. Riou et j'espère bien qu'il n'en sera pas question de sitôt. Laissons au bon Dieu le soin d'arranger les dispositions de l'avenir.

En attendant, continuez avec ardeur l'étude du pi ed-noir, et cultivez en votre âme non seulement les connaissances du missionnaire mais surtout le zèle, l'inlassable patience et la charité de l'apôtre.

Bonjour fraternel avec mes meilleurs vœux de succès en Jésus et Marie,

P.S.- Merci de votre bonne lettre et dites une petite prière pour que les pourparlers au sujet de l'École aboutissent au plus tôt.



Blunt Alta
3 Mai 30

4/6
MSP

Au sujet du père Rivon,
vous êtes même à y faire
attention. Saboute est l'ou
d'être honnête et se ne sont
pas ces tergiversations qui
vont le ramener. Sur ce
le fils que Mère et le père
Rivon ont ^{si} communiés ensemble
1500. sinon qu'on change
de devoirs. Si on y gagne en
changeant ses soeurs. Ça paraît
d'autres.

Je me suis aperçu que le
père Rivon commençait
à faire la malle - - - - - bien
vous dire qu'il désire, veut
son changement. J'en ai
à un autre qui a moi
pour le remplacer. Je ne
sais absolument. Vous sa-
vez ce que cela veut dire

R. P. H. Langlas ou
Edmonton

Mon révérend père

Le père Rivon vous a écrit
il y a bientôt quinze jours
et j'ai encore une note à la
lettre. Eh bien, mon révérend père,
je dois vous dire que votre si-
lence est loin de m'empêcher
d'oublier de son service
contenu elle est, et a dans
la tête l'idée d'un changement
et même à demander de
faire un voyage en Europe.
Mère / elle son temps à tergiver
verser. Aucune arrangement
de part et d'autre -

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC.

Laissez le frère Riou, et laissez
à ce qui me regarde. Je suis
allé à Calvary les jours derniers,
et l'on m'a fait laisser entendre
que je prendrais la place des
Riou, le ou. Je comprends
l'ennemi et les sœurs. Je refuse
catégoriquement de remplacer
immédiatement le frère Riou
sans dire au trois ans, je ne
des pas que non, mais pour le
moment je refuse absolu-
ment. Pensez-en ce que
vous voudrez, que si à l'avenir
je prendrai les moyens pour
finir dans ces circonstances
présentes, la responsabilité de
principal. Parce souvent, je
souge à (cha) demander mon
changement afin d'avoir la
paix. Je vous garantis que
c'est la loi d'être intéressé
de voir des religieuses imagi-
ner, inventer des choses qui

n'ont pas. Si cela continue
je vous demande d'attendre
le frère Riou ailleurs. Je suis
sûr de ces sœurs - et de
date de quitter d'ici - Attendez
entendre les habitudes des sœurs
chaque, l'on vient pas mal à l'air
et dans dans les cas, ni, surtout
pas sur moi pour remplacer le
frère Riou immédiatement

Laissez moi tranquille,
je n'ai rien à dire avec le
frère Riou. J'attends en
ordre la gr. frère Riou
de père sœurs et je suis
à la dactylographie.

Si ces tergiversations
continuent, je vous
demande de me
charger.

Toujours votre
G. Sagette
1841

L.J.C.
2
m.J.

+
Cluny P.O le 19 Février 1935

Révérend Père U. Langlois O.M.I. Provincial.

Edmonton.

Mon Révérend Père.

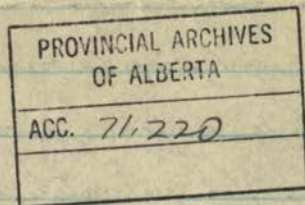
En réponse à votre lettre du 6 courant je ne vous écris que quelques lignes. Vous me demandez s'il y aurait quelque chose à faire en vue de conquérir une petite place au milieu des Stonys. Je pense que oui. Bien que l'agence des Stonys soit regardée par les autorités circonscriptionnelles comme étant entièrement protestante, il y a pourtant par-ci par-là quelques catholiques. Les Stonys se sont beaucoup mêlés avec les Cris. Si le P. Moutin, pourrait disposer de quelques jours cet été et allait faire un tour dans la Réserve de Morley, je pense que ce ne serait pas du temps perdu. Oh il y aura bien des difficultés quand il s'agira d'y conquérir un pied à terre, mais en attendant on pourrait dire la messe dans quelques maisons privées par ex: chez un M^r Alex Labelle, un fois à Awawaskisim (Red Deer) qui a habité longtemps autour de Calgary. J'ai rencontré à diverses reprises le vieux Red Deer chez les Sarcis, cet homme pourrait servir d'introduction chez son gendre Alex.

Il faudrait pour cela parler couramment le Cris, car le vieux Red Deer connaît très peu l'anglais. Red Deer a encore un autre garçon bon qui passe son temps à voyager et que j'ai rencontré plusieurs fois chez les Sarcis, mais il faudrait se mettre en garde contre cet individu qui passe une bonne partie de son temps en prison. Je le mentionne parce que le P. qui entreprendrait ce voyage chez les Stony pourrait bien le rencontrer, c'est un beau parleur dont on doit se défier.

Je ne suis pas assez au courant de la Rivière de Morley pour vous être d'aucune utilité à vous donner les renseignements demandés, il faudrait être sur place pour contrôler ces statistiques et je ne me sens pas posséder les qualités voulues pour entreprendre cette tâche.

Votre tout dévoué en NSJC et M.S.

J. Riou, m. s.



[PAA, Acc: 71.220]

L.J.C.
M.J.

Cluny P.O. le 27 Janvier 1936

Rév. Père U. Langlois . mi. Pros.
Edmonton.

Mon Révérend Père.

Ci-inclus le

rapport de la Mission de Cluny pour l'année 1935.

Vous trouverez aussi sous ce pli ^{même} une lettre du père de B. Palamone qui s'explique elle-même. Je ne veux prendre aucun engagement sans vous consulter. Aussi soyez assez bon en me renvoyant la lettre de me dire ce que vous en pensez. Je ne veux prendre aucune responsabilité, si vous jugez à propos d'essayer le sujet je serai volontiers dispos de l'accepter ici pour quelque temps, mais je ne peux pas le prendre comme engagé de l'École avant de connaître ses aptitudes. Je pense qu'il serait préférable que vous lui ^{donniez} la réponse vous-même, et que vous le envoyiez franchement à St. Albert.

Votre frère en N.S.J.C. & M.J.

J. Rioux . mi

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

R.P.J.Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

20 juillet 6

Cher P.Riou,

Les améliorations que vous désirez faire à notre maison de Cluny ne sont pas sans besoin et je les autorise, quitte à les faire approuver plus tard par le Conseil Provincial à sa prochaine réunion.

Vous vous êtes privé pendant de longues années du confort auquel nos jeunes sont habitués et dont ils semblent ne plus pouvoir se passer. D'autre part il est évident que nous ne pouvons plus vivre tout à fait comme autrefois, tant pour les membres eux-mêmes de la communauté que pour les étrangers qui nous visitent.

Faites donc les choses d'une manière convenable; trouvez un bon endroit dans la maison pour y installer les cabinets et le bain, car il faudra que vous teniez compte du chauffage; autrement tout gèlera et votre budget sera soumis à des dépenses continuelles. Puis que ce soit un endroit où tout sera bien propre.

J'ai hâte de recevoir des nouvelles définitives au sujet de l'agrandissement de l'École.

Bonjour affectueux et union de prières en Jésus et Marie,



PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 27 septembre 1956.

R.P.J. Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P. Riou,

Vous m'avez à plusieurs reprises demandé un Frère comme gardien de nuit et je crois vous avoir répondu à la retraite que je ne voyais pas le jour de pouvoir vous en donner un. Or les choses semblent s'arranger de telle sorte qu'il me sera tout probablement possible de vous en envoyer un au cours du mois de novembre. Ce Frère a bonne santé et montre des dispositions réelles pour la mécanique et le chauffage si bien qu'il pourrait s'initier et d'ici quelques mois devenir le mécanicien de l'École.

Voyez donc à lui faire une place si possible sur votre personnel de façon à ce qu'il entre en fonctions aussitôt que je pourrai le libérer, ce qui devrait avoir lieu vers la mi-novembre.

Si ce projet tombait à l'eau par suite d'un imprévu quelconque, je vous en avertirais à temps.

Bonjour fraternel et union de prières en Jésus et Marie,

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L. 7
M. 7

Cheny le 28 Sept. 1936

Rév. Père H. Langlois s.m. Prot.
Edmonton.

Mon Révérend Père

En réponse à votre lettre du 24 courant, voici les requêtes de l'École de Cheny pour les provisions budgétaires de 1937.

Peinture	toit et murs de la maison	\$ 400.00
Sauttices	Réparations	300.00
Portes	"	200.00
Veranda	planchers	200.00
	" intérieurs	400.00
	2 manlins à coudre.	100.00

Reçu votre lettre du 27 courant. Envoyez nous le Frère nous avons de l'occupation pour lui. Extra labor pour cette année en attendant qu'il puisse devenir le Mécanicien de l'École.
Votée tout dévoué en NSJC et M.J. J. Riou s.m.

4-5 Vous avez demandé au R. P. Laroue s'il ne peut pas aller au sujet de la retraite les autres membres de la paroisse de la date 1936.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.270

L.J.C. et M.I.

Cluny Alberta
Ce 1 fev.

R.P.Larose O.M.I.

Edmonton.

Bien cher Père:

Le Père Riou me charge de vous soumettre une petite difficulté qui vient de se soulever au sujet des salaires des Soeurs. Voici:

Depuis Septembre le gouvernement prend à sa charge le salaire des nurses dans les deux Ecoles de notre réserve. Il parait que c'est le ministre qui a demandé cela parce que son "grant" ne suffisait pas pour les salaires. Les Indiens de la réserve ont permis au gouvernement de prendre ce montant sur le fonds de la réserve. Le montant total est de \$1,830 pour les deux Ecoles. Donc \$915 pour chaque Ecole. Cela fait un salaire mensuel de \$76.25.

Maintenant, le contrat entre les Soeurs de la Providence (maison provinciale) et la Congrégation des O.M.I. spécifie que le salaire global de \$1,500, par année inclut le salaire de la nurse de l'Ecole.

Depuis Septembre donc la religieuse garde-malade est censée recevoir un double salaire. Le Père vient de recevoir le cheque du gouvernement pour les derniers quatre mois i.e. \$305. et il se demande s'il doit déduire du salaire global des Soeurs, ce que la nurse était censée recevoir en proportion du nombre des Soeurs, de la Congrégation.

Le Père Provincial doit venir dans le Sud. Ce serait bon que la chose soit discuter la-bas entre vous. D'ailleurs la question des salaires viendra certainement sur le tapis parce que le contrat avec les Soeurs de la Providence prend fin le premier Avril 1937 et le Père est d'avis que dans le nouveau on ajoute plusieurs précisions, qui seront rendues certainement plus faciles, maintenant que les Soeurs reçoivent plus de \$2,400 pour l'Ecole de Cluny.

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lessard emb

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 16 février 1957

R. F. J. Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P. Riou,

A propos de la question que vous me faites poser, à savoir si vous devez remettre directement à la Soeur garde-malade le montant que vous venez de recevoir pour ses services ou verser ce montant dans la caisse de l'École, il faudrait tout d'abord bien connaître pour quelles fins exactement cette somme a été octroyée : Est-ce à l'École pour l'aider à rencontrer ses obligations, est-ce directement à la garde-malade pour rétribuer plus généreusement son travail ? Si c'est pour aider l'École à fournir un meilleur service hygiénique, la question est toute tranchée.

De fait le Contrat avec les Soeurs de la Providence a été fait pour 3 ans. Je ne crois pas cependant qu'il soit absolument nécessaire de le renouveler. Si nous sommes satisfaits, nous n'avons qu'à le laisser se prolonger indéfiniment aussi longtemps que les Soeurs n'en demanderont pas un autre. Si vous avez des raisons pour le révoquer et souhaiter des remaniements assez notables au présent contrat, je serais heureux que vous me le disiez et m'indiquiez ces derniers.

Au point de vue financier les conditions du prochain contrat seront peut-être un peu moins favorables à l'École, en ce sens qu'il faudra mettre vos Soeurs sur le même pied que les Soeurs de nos autres Écoles, et, au lieu de leur payer une somme globale de \$1,500., leur attribuer un salaire de \$15. par mois ou de \$180. par année pour chaque Soeur. Le nombre de Soeurs nécessaires est déterminé par le Principal de concert avec la Soeur Supérieure parce qu'ils connaissent mieux que n'importe qui le personnel requis.

Si le salaire de la garde-malade doit aller à cette dernière et non à l'École, ça fera une Soeur de moins à payer sur l'allocation du Département; mais il faudra prévenir les Soeurs que ce salaire extraordinaire est une faveur des Indiens, qu'il durera autant que la générosité des donateurs, et que le jour où il sera retranché la Soeur garde-malade retombera sur le pied des autres.

Je n'ai pu aller vous voir l'autre semaine parce que j'étais trop pressé de rentrer à Edmonton.

Bonjour affectueux à vous ~~et~~ union de prières en Jésus et Marie,

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L.J.C. et M.I.

Cluny Alberta
Ce 2 mars

R.P.Langlois O.M.I.

Edmonton.

Bien cher Père:

C'est encore au nom du Père Riou que je vous écris. Cette fois c'est pour une chapelle à la Mine (9 milles de Cluny). Depuis près de six ans déjà les Indiens demandent une chapelle à la Mine. A chaque hiver presque toutes les familles de la réserve quittent leurs demeures d'été sur leurs fermes et s'en vont à la Mine gagner un peu d'argent. Pendant deux ans, faute de local, car les demeures des Indiens à la Mine sont de petites cabannes, le Père n'a pu aller dire la messe. Mais depuis trois ans, l'agent de la réserve fournit au Père une grande tente capable d'accueillir presque tous les 150 (environ) catholiques qui travaillent à la Mine. En hiver le Père fait deux visites par mois et en été une visite par mois. La tente en question sert à la fois de chapelle catholique, de meeting-place pour les réunions du Christian Science, de la Salvation Army; de local pour les danses (fancy dances & danses indiennes,) en un mot pour tout meeting demandant un local assez spacieux, excepté pour les services de l'Eglise Anglicane qui a son Eglise à la Mine.

Cette année les Indiens ont encore fait une pétition pour une chapelle. A ma dernière visite à Calgary, j'ai vu Mgr. à ce sujet et nous avons obtenu sa permission pour une chapelle à la condition qu'il n'y ait pas de dettes. Nous avons demandé alors d'appuyer une demande auprès de la Church Extension Society à Toronto pour \$500. et il nous l'a promis. Il ne reste donc plus qu'à vous demander votre permission.

Cette chapelle sera construite comme une salle de sorte qu'avec les \$500. et quelques aumônes et en plus avec l'aide financier et le travail des Indiens, nous ne ferons pas de dettes. Elle sera bâtie de façon que nous puissions la transporter facilement en cas où la Mine actuelle serait abandonnée pour une autre mine une couple de milles plus à l'Est.

Le Père compte donc sur votre réponse favorable pour la construction de cette chapelle pour cette année même..

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lessard O.M.I.

BOARD

MADE IN CANADA

SEWING

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 9 mars 1957

R.P.J.Lessard, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P.Lessard,

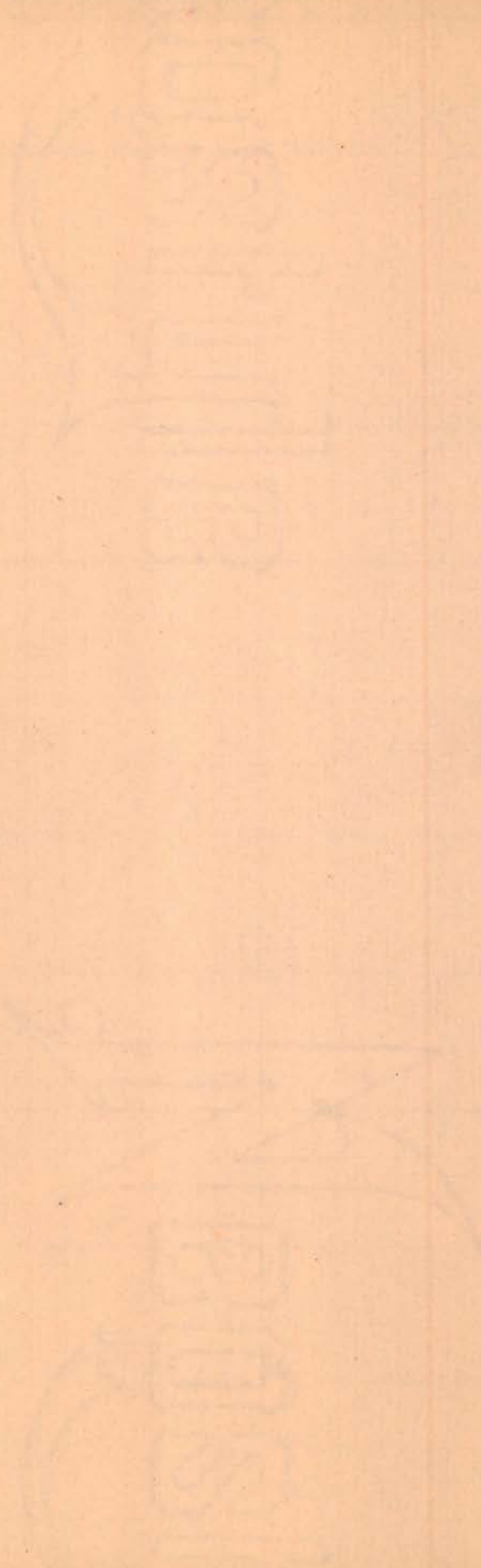
Je suis tout à fait en faveur de cette chapelle à la mine et je souhaite que Mgr. Carroll puisse obtenir le \$500. que vous réclamez. Je comprends qu'il faut un local plus convenable pour la célébration des saints mystères, ne serait-ce que pour inspirer aux Indiens un respect encore plus grand pour les choses saintes.

Il faudra veiller de près à cette construction pour qu'elle soit solide et suffisamment chaude tout en étant transportable.

Je n'ai pas encore reçu de réponse d'Ottawa au sujet de l'allocation particulière de la garde-malade.

Ai-je accusé réception des dernières publications pour les Pieds-Noirs ? Ce que j'en peux lire me plaît et me pousse à encourager à continuer le rédacteur-imprimeur. Le P. Levern serait peut-être très heureux de collaborer en pied-noir si l'invitation lui en était faite; car c'est une partie qu'il faudra développer. Il est si facile, quand on le veut, de cultiver la fierté chez les enfants; et celle-ci en vaut la peine. Ils s'habitueront vite et aimeront lire leur langue maternelle. Une campagne en faveur des caractères syllabiques réussirait-elle ? Le P. Balter m'a écrit que ses efforts en ce sens à l'école de St. Paul donnent de magnifiques résultats; ses élèves sont enthousiasmés. Aussi a-t-il commandé un clavographe à caractères syllabiques; la manufacture est en train de les préparer.

Bonjour affectueux, bon courage et union de prières en Jésus et Marie,



PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

L.J.C. et M.I.

Cluny Alberta

Ce 11 mars

R.P. Provincial O.M.I.

Edmonton

Bien cher Père:

Merci pour votre lettre recue ce matin, ainsi que pour la permission accordée. Je dois aller à Calgary la semaine prochaine et je verrai Mgr. pour faire approuver la requête à Toronto ainsi qu'il me l'a promis.

J'ai vu l'agent de la réserve au sujet de l'allocation de la garde-malade. Je doute que vous ayez des précisions d'Ottawa. Ceci est une affaire arrangée entre l'agent et le principal de l'Ecole protestante. Et comme les Indiens ne voulaient pas donner à une Ecole sans donner à l'autre, nous avons bénéficié de tout cela. Les employés et employées de l'Ecole Protestante étant tous des laïcs, nécessairement les salaires sont plus haut que ceux des religieuses. L'allocation per capita n'est pas suffisante pour couvrir les dépenses. La nurse de leur Ecole reçoit un salaire de \$40.00 par mois tout comme avant. Aucune question n'est demandée au Principal pour l'usage qu'il fait de l'allocation, et même si le Principal veut tout garder pour lui, c'est son affaire.

Avec ces détails, officiels, le Père Riou doit aller à Midnapore demain, offrir un salaire maximum de \$15. par mois par soeur pour un nombre fixe de soeurs, i.e., 11. Si elles ne veulent pas de cet arrangement et elles feront certainement des difficultés puisqu'elles connaissent le montant de l'allocation particulière pour la garde-malade, le Père vous laissera décider la chose. Dès le retour du Père des Sarcees, je vous donnerai le résultat de ses démarches.

Au sujet du journal, je tiens à vous dire que j'ai invité par deux fois le Père Levern à collaborer. Peut-être que sa nouvelle charge ne lui en donne pas le temps? Il n'y a pas à compter sur le Père Charron. Il s'en moque tout simplement et jusqu'ici le frère Gaudet n'en sais pas beaucoup plus long que moi; En attendant je me sers des articles du Père Levern dans ses petites revues d'avant-guerre en caractères syllabiques. Tout ce qui est marqué "arsawpi" est delui.

Maintenant il ne me reste plus qu'à vous remercier encore une fois pour vos encouragements et pour l'intérêt que vous prenez dans le plus jeune de vos missionnaires...

Bien à vous en N.S. et M.I.

Jean Lebern

POST OFFICE
CANADA
ALBERTA
EDMONTON

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 12 mars 1937

R.P.J.Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P.Riou,

Je vous communique par la présente, avec prières de me la renvoyer, la première page d'une lettre de M.Phelan. Au verso de cette page j'ai transcrit un paragraphe qui a rapport aux travaux d'agrandissement de votre Ecole.

Vous verrez, par la réponse de M.Phelan, qu'il n'est aucunement question de garde-malade, mais bien de soins spéciaux à donner à une dizaine d'enfants à prédispositions tuberculeuses; c'est pour payer les frais de ces soins qu'est accordée l'allocation que vous avez reçue et non pour payer la garde-malade. Je comprends parfaitement alors comment il se fait que la garde-malade de l'Ecole protestante ne touche pas un sou de cette allocation. Il doit en être de même chez vous.

Je regrette que vous vous soyez départi de votre discrétion habituelle en cette circonstance, car la ligne de conduite adoptée et les paroles dites sont de nature à nous créer de nouveaux ennuis avec les Soeurs de la Providence. Vous devrez leur dire que vous vous êtes trompé et que les \$305. reçus d'Ottawa sont simplement une allocation spéciale à l'Ecole pour des soins particuliers aux enfants tuberculeux.

Au sujet du Contrat, dites-moi vos desiderata; comme c'est une affaire entre nos deux Congrégations, elle doit passer par les deux Administrations Provinciales. Je vous ai parlé de mon désir de les mettre sur le même pied et au même tarif que les Religieuses de nos autres Ecoles. De combien de Religieuses avez-vous besoin ? D'ici à ce que l'affaire soit conclue continuez à leur payer la somme convenue dans le Contrat actuel qui est bon jusqu'au 1er avril 1937.

Bonjour fraternel à toute la communauté et union de prières en Jésus et Marie,

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L.J.C. et M.I.

Cluny Alberta
Ce 27 mars

R.P.Langlois O.M.I.

Edmonton.

Bien cher Père:

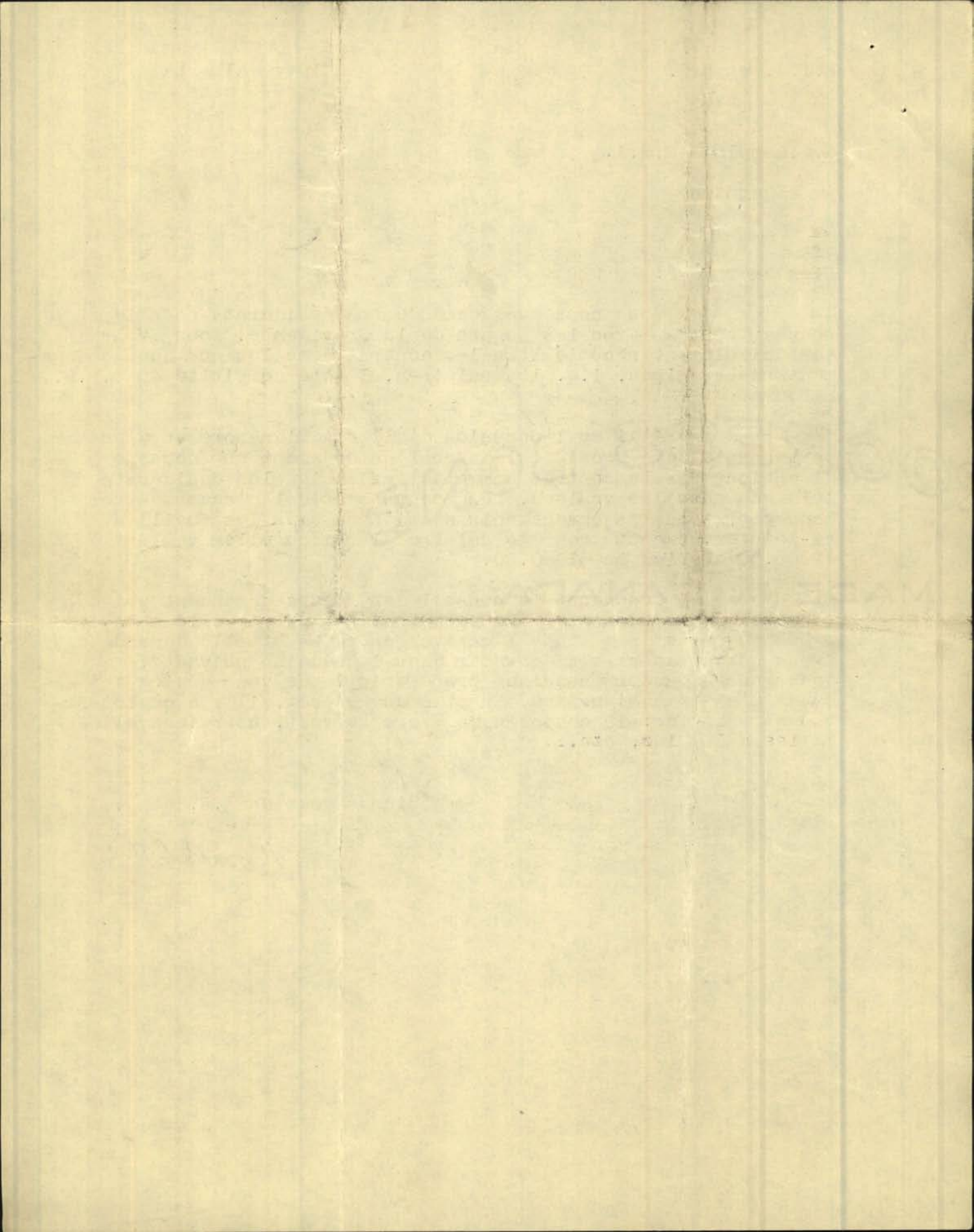
Vous nous avez demandé nos desiderata pour le nouveau contrat avec les Soeurs de la Providence. Nous avons tout simplement recopié l'ancien contrat avec les quelques changements nécessaires, i.e. les salaires, l'Acte de Visite du T.R.P. Labouré.

J'ai eu l'occasion d'aller à Midnapore et d'en parler à la Mère Provinciale avec l'entendement que nous ne discutons pas le contrat comme tel mais bien les desiderata tels que nous les voulons. Les Soeurs semblent d'accord avec nous pour tous les changements mentionnés dans les feuilles ci-jointes, excepté pour le salaire global qu'elles veulent \$2000.00 au lieu de \$1980.00.

Cependant le conseil des Soeurs demandent votre présence avant de signer aucun contrat. La Provinciale sera absente à Vancouver pendant toute l'octave de Paques et elle demande si vous seriez assez bon de venir dans la semaine suivante. Nous vous attendons aussi et préfererions que vous veniez ici avant d'aller à Midnapore. En plus du contrat, il y a quelques choses à régler: la conduite du Frère Prévost, notre nouvelle Eglise à la Mine, etc...

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lessard O.M.I.



Contrat

entre les RR.PP.Oblats de M.I. (Edmonton Alberta)
et la communauté des Soeurs de la Providence de Montréal.

RE: Ecole Indienne de Saint-Joseph, Cluny Alberta

1. L'Ecole est sous la conduite générale du R.P.Principal, désigné par les RR.PP.Oblats qu'il représente. Il doit se conformer aux décisions inscrites par le T.R.P. Théodore Labouré dans son Acte Général de Visite des Missions Indiennes du Nord-Ouest Canadien (11 juin 1936)
2. Les Soeurs ont la conduite intérieure de l'Ecole, sous la direction du Principal, mais en conformité avec leurs constitutions et usages, demeurant toujours sous le gouvernement et la dépendance de la Supérieure Générale, ~~pour tout ce qui regarde les affaires intérieures de leur communauté~~. Le Principal ne communique ses directions aux Soeurs que par l'intermédiaire de la Supérieure locale.
3. L'Administration Générale des Soeurs s'engage à fournir un personnel suffisant dans lequel seront comprises:
 - 1) Une supérieure et des maîtresses de classe compétentes, en conformité avec les desiderata du Département Indien - en autant que la chose est possible.
 - 2) Une musicienne pour l'harmonium et le chant de l'Ecole. Cette soeur sera en charge du chant de l'Ecole dans le cas où le Principal ou son assistant ne prend pas le chant de l'Ecole en main.
 - 3) Des cuisinières.
 - 4) Des Soeurs sachant suffisamment l'anglais pour la surveillance des garçons et des filles.
 - 6) Le personnel comprendra donc onze (11) soeurs.
4. Les Soeurs désignées pour le service de l'Ecole s'engagent à ^{5) une soeur avec les connaissances suffisantes pour remplir les fonctions de garde malade, et en autant que possible cette Soeur sera une garde malade} faire les travaux suivants:
 - La classe aux garçons et aux filles.
 - La surveillance en général, non pourtant aux travaux de la ferme, ni même d'une façon habituelle aux travaux du jardin, excepté quand les circonstances le demandent, ni au trayage des vaches, excepté quand c'est le tour des filles; dans ce cas, il ne faudra pas que ce soit plus souvent qu'une couple de fois par semaine, ou fait de préférence pendant les vacances;
 - La surveillance au réfectoire pour le service de table des garçons et des filles, pour la bonne tenue et les bonnes manières.
 - La cuisine y compris la laiterie et la boulangerie.
 - Le ménage général de la maison.
 - Le lavage et le raccommodage du linge.
 - La façon du linge et des habits des enfants en conformité avec les décisions du T.R.P Labouré O.M.I.
 - Le lavage et le raccommodage du linge de tout le personnel.
 - L'entretien et le soin de la chapelle intérieure avec sacristie, ainsi que de l'Eglise extérieure avec la sacristie.

Le balayage de l'Eglise et le ménage de la maison du Principal, résidant près de l'Ecole, pourront être faits par les élèves sous la surveillance des Soeurs, mais les Soeurs mais les Soeurs ne devront pas exécuter elles-mêmes ces travaux. Le ménage de la maison du Principal doit se faire une fois par semaine.

D'une façon générale les Soeurs pourvoient à la tenue intérieure de l'Ecole, sous la direction du Principal, suivant les directives du Département Indien et les ressources mises à leur disposition par le Principal.

5. Une indemnité annuelle de mille neuf cent quatre vingts (\$1980.00) piastres, acceptée par la Communauté des Soeurs de la Providence sera payée par le Principal aux onze Soeurs de l'Ecole. Les Soeurs employées à l'Ecole y auront la nourriture, le logement comme dans les autres institutions de ce genre, et, en plus, l'usage de la literie et de la lingerie générale de la maison.
6. Il sera laissé à la discretion et au bon jugement du R.P. Principal conformément aux décisions du T.R.P. Labouré dans son Acte de Visite (Juin 11, 1936), de voir si les Soeurs remplissent effectivement les emplois stipulés par le contrat et de s'entendre avec la Supérieure de l'Ecole s'il y a lieu d'amélioration ou de changement dans le personnel et les suggèrera aux Supérieures.
7. Pour d'autres détails de service à remplir à l'Ecole, soit de la part des Pères à l'égard des Soeurs, soit vice versa, services non prévus ou spécifiés dans ce contrat ou dans l'Acte de Visite du T.R.P. Labouré O.M.I. (Juin 11, 1936), le R.P. Principal s'entendra également avec la Supérieure locale de l'Ecole, et au besoin les soumettra à l'approbation du R.P. Provincial des RR.PP. Oblats et de l'Administration provinciale des Soeurs, ou même à l'Administration Générale si nécessaire.
8. Le présent contrat entrera en vigueur le 1er Avril 1937. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties contractantes voudraient mettre fin au présent contrat, il devra en être donné avis d'une partie à l'autre, un an à l'avance.

Pour les RR.PP. Oblats:

Pour les RR. Soeurs:

Pour les voyages: ceux qui sont pour l'intérêt de l'école seront à la charge de l'Ecole: ceux qui sont pour l'intérêt des sœurs, seront à la charge des Sœurs. Il en sera de même pour appels téléphoniques & télégrammes.

8. Le présent contrat entiera en vigueur le ler Avril 1957. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties contractantes voudraient mettre fin au présent contrat, il devra en être donné avis d'une partie à l'autre, un an à l'avance.

Pour les RR.PP. Ojafas:

Pour les RR.Socurs:

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

L.J.C. et M.I.

Cluny Alberta
Ce 20 avril

R.P.Langlois O.M.I.

Edmonton

Bien cher Père:

Ci-joint vous trouverez le rapport financier de notre Ecole pour l'année fiscale. Nous avons un déficit de plus de \$600. en comptant seulement les recettes et les dépenses de l'année. Le Père Riou n'a pris aucun salaire depuis le mois de Juillet dernier. Le man ue de récolte l'an dernier nous a forcé d'acheter toute la farine, le son, la moulée, et tout le fourrage pour l'hiver. Il nous a fallu acheter des patates pour plus de la moitié de l'année et les produits du jardin ne peuvent pas comparer avec les années précédentes.

Nous espérons avec l'aide de Mr. Schmidt de pouvoir ajouter au terrain de l'Ecole, un quart de section d'un Indien, de sorte que nous aurons toute la section. Cela nous permettra d'avoir du foin pour l'hiver. L'automne dernier un canal d'irrigation a été creusé et nous pourrons irriguer nos patates.

Le Père Riou demande une copie du nouveau contrat avec les Soeurs de la Providence. Pourriez-vous aussi nous donner certaines précisions qui ont dû être faites oralement au sujet de certaines clauses du contrat?

Le Père Riou me prie de vous dire qui si les chicannes actuelles du frère Prévost avec nos employés, surtout en ces derniers temps passent de paroles en actes, comme c'est venu très proche quelques fois, il devra vous le renvoyer.

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lessard oms.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 25 avril 1937

R.P.J.Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P.Riou,

Je vous remercie du rapport financier que vous m'avez fait tenir par l'entremise du P.Lessard. Votre situation financière n'est pas aussi bonne que vous l'auriez désirée; cela est dû sans aucun doute au manque absolu de récolte dont vous avez souffert l'an dernier. Espérons que la présente année vous sera plus favorable et que vous pourrez prendre non seulement votre salaire courant mais aussi toucher les arrérages de 1936-37. Dans tous les cas, l'octroi spécial pour enfants tuberculeux devrait vous aider un peu même sous ce rapport.

J'ai vu les Soeurs de la Providence et je crois qu'elles vont se rallier sans trop de mauvaise grâce au desiderata que vous m'avez exprimés. J'ai rédigé un nouveau Contrat que je leur ai soumis et lorsque j'en aurai la copie signée par elles je vous en enverrai un duplicat.

Je n'ai pu rencontrer M.Schmidt qui était déjà parti pour Ottawa; j'ignore s'il est revenu et quelles nouvelles il va nous rapporter. Puisse-t-il avoir enfin obtenu l'agrandissement de votre Ecole ainsi qu'un quart de terre de plus pour votre ferme.

Quant au Fr.Prévost je me rends compte depuis longtemps qu'il n'est pas beaucoup plus parfait que nous tous et qu'il faut parfois pas mal de patience pour l'endurer; mais il ne faut cependant pas oublier qu'il n'est pas non plus un serviteur ou un engagé, qu'il est l'un de nos Frères, qu'il a droit aux remontrances fraternelles que nous nous devons les uns les autres et qu'il ne peut pas être renvoyé au bon plaisir de qui que ce soit du poste que l'obéissance lui a assigné.

Veillez demander pour moi au P.Lessard s'il a en sa possession à Cluny une feuille ou deux de papier et un peu d'encre de reste; je les lui fournirai s'il n'en a pas, car sa bonne mère se désole de recevoir si peu souvent de ses nouvelles.

Bonjour fraternel à vous trois, avec l'assurance de mon religieux et affectueux souvenir en Jésus et Marie,

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
APC 7/1220

Cluny Alberta
Ce 27 avril

R.P.Langlois O.M.I.

Edmonton Alberta

Bien cher Père:

Ceci pour accuser reception de votre lettre du
25 courant.

Nous avons envoyé à Mgr de Calgary, une lettre
lui demandant d'appuyer une requête pour aide financière dans la
construction de notre Eglise à la mine. Mgr. nous a répondu que
nous aurions l'allocation habituelle de la Church Extension vers
Noel, environ \$500.

Il y a à Cluny un ancien magasin que nous pourrions
avoir pour \$300 à 350. Il y a assez de bon bois dans ce magasin
pour construire une eglise à la mine ainsi qu'une salle pour les
Indiens près de l'Ecole.

Le Père Riou demande les permissions nécessaires pour
acheter cet édifice, de la municipalité qui veut le vendre pour
les taxes.

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lessard oms

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

Crowfoot School

No 529. 19^{eme} Ave Ouest
Calgary, Alta

Le 13 Jan 1937

Reverend Pere W Langlois O.M.I.
Collège des Pères Oblats
Ottawa, Ont.

Reverend Pere

Je suis allé à Chney et nous avons discuté Le Père Principal, le Père Leonard, La Soeur Supérieure, L'Agent S.H. Goodenham et moi la question d'une bâtisse séparée (salle de classes). Soubassement, et 1^{er} plancher ayant quatre classes avec chauffage à air chaud. Les Pères, La Soeur, n'en veulent pas et je suis de leur avis. Ce qu'ils désirent c'est une Annexe avec corridors entre les deux bâtisses de toit chauffé à la vapeur. "extinction du système actuel qui est dit en très bon et capable de tout chauffer". Cette nouvelle Annexe aura soubassement pour salle de récréation et de travail manuel. Les plancher 4 classes, dont deux ayant pour séparation des portes pliantes qui lorsque (plié) donnera une une grande salle (auditorium) pour réceptives. Il faudrait que la fondation, structure en general soit forte assez pour supporter une 3^{me} étage qui deviendra Chapelle. Si on ne construit que le soubassement et le 1^{er} plancher cette année, le toit sera plat et devra être construit de façon à ce que l'on puisse plus tard construire le 3^{me} plancher au Chapelle sans découvrir. (Cela se peut.) Comme vous le voyez c'est la Chapelle que l'on laisse en suspens pour un an ou plus? Pour moi c'est une des parties

W. B. R. V. J. G. R.

W. B. R. V. J. G. R.

W. B. R. V. J. G. R.

[Faint, illegible handwriting on lined paper]

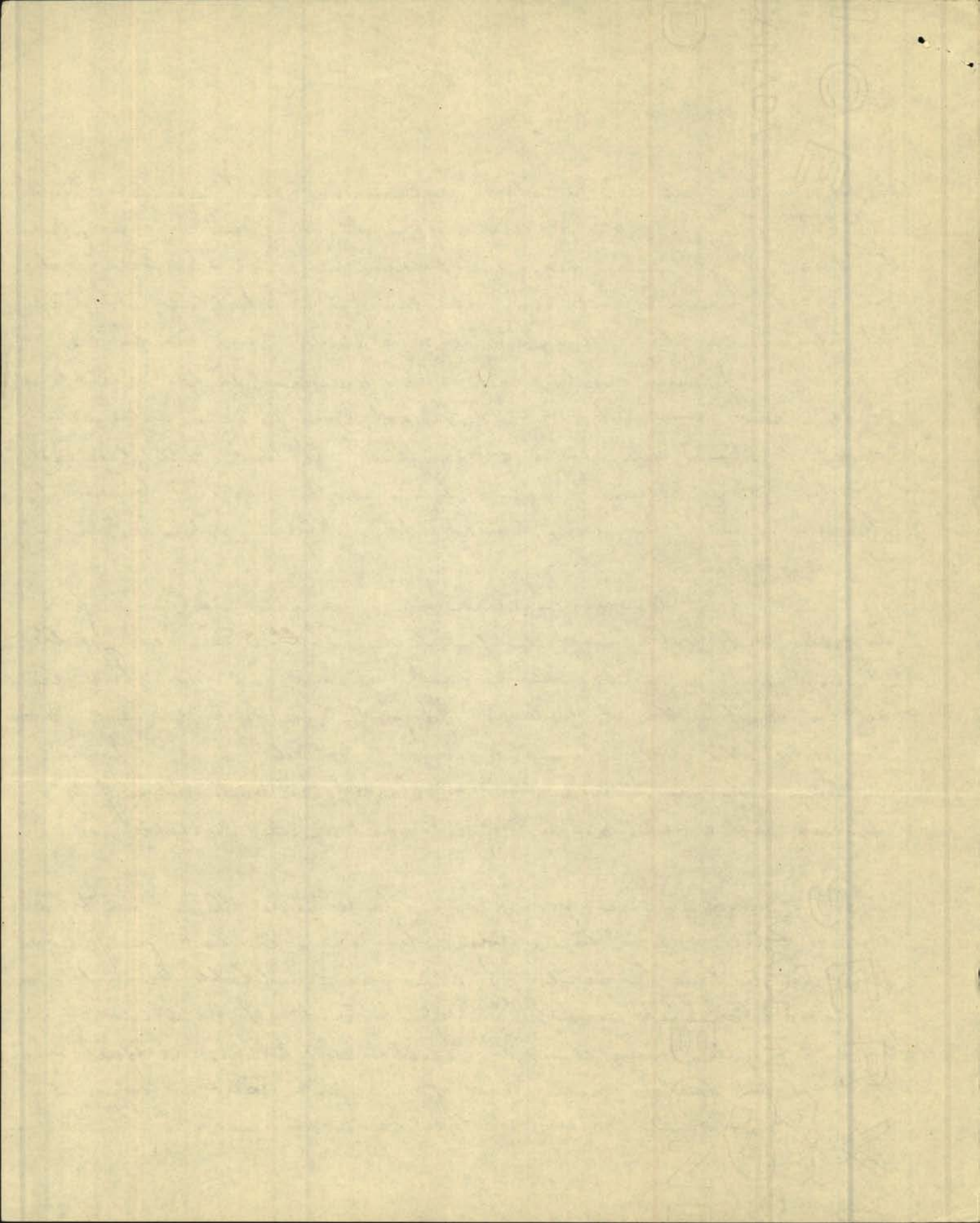
de la maison qui est la plus nécessaire. La Chapelle actuelle est trop petite. Les Soeurs couchent un peu partout. Construisons le 3^{me} plancher qui après tout ne sera que quatre murs et fenêtres, serons nous en pour chapelle 52 x 70 pieds et donnons la Chapelle actuelle aux Soeurs pour dortoir.

Je suis convaincu que pression faite avec tenacité par vous et Mgr J. Carrol. Que je suis aller voir hier matériel que vous obtiendrez le tout cette Année.

Mgr Carrol devait écrire hier au Ministre T. C. pour leur demander l'annexe complétée. Aujourd'hui il est à Cluny même.

Ce vous parlera de manque d'argent. Les Indiens ont voté un emprunt de 50000⁰⁰ en juillet 1936. Tout ce qu'ils demandent c'est qu'on leur promette de les rembourser et de leur payer l'intérêt ordinaire, voyez la lettre de M. Chénouveau au Sr Sr^e Gill datée le 6 juillet. de plus comme je disais à Mgr Carrol. ne vous êtes pas promis soit à vous ou à Mgr Monahan, de Construire!

Je vous envoie ci inclus la lettre de l'Agent au Département après ma visite. aussi le recensement que j'ai fait faire par le Père Leonard. Je crois que semblable travail n'a jamais été placé devant le Département. Je comprend que le Père a pu les trouver dans les Registres de l'Église. L'Agent semblait ne pas vouloir croire qu'il y en avait tant: quand je lui fit voir les noms et date de naissance, il o bausse le taquet.

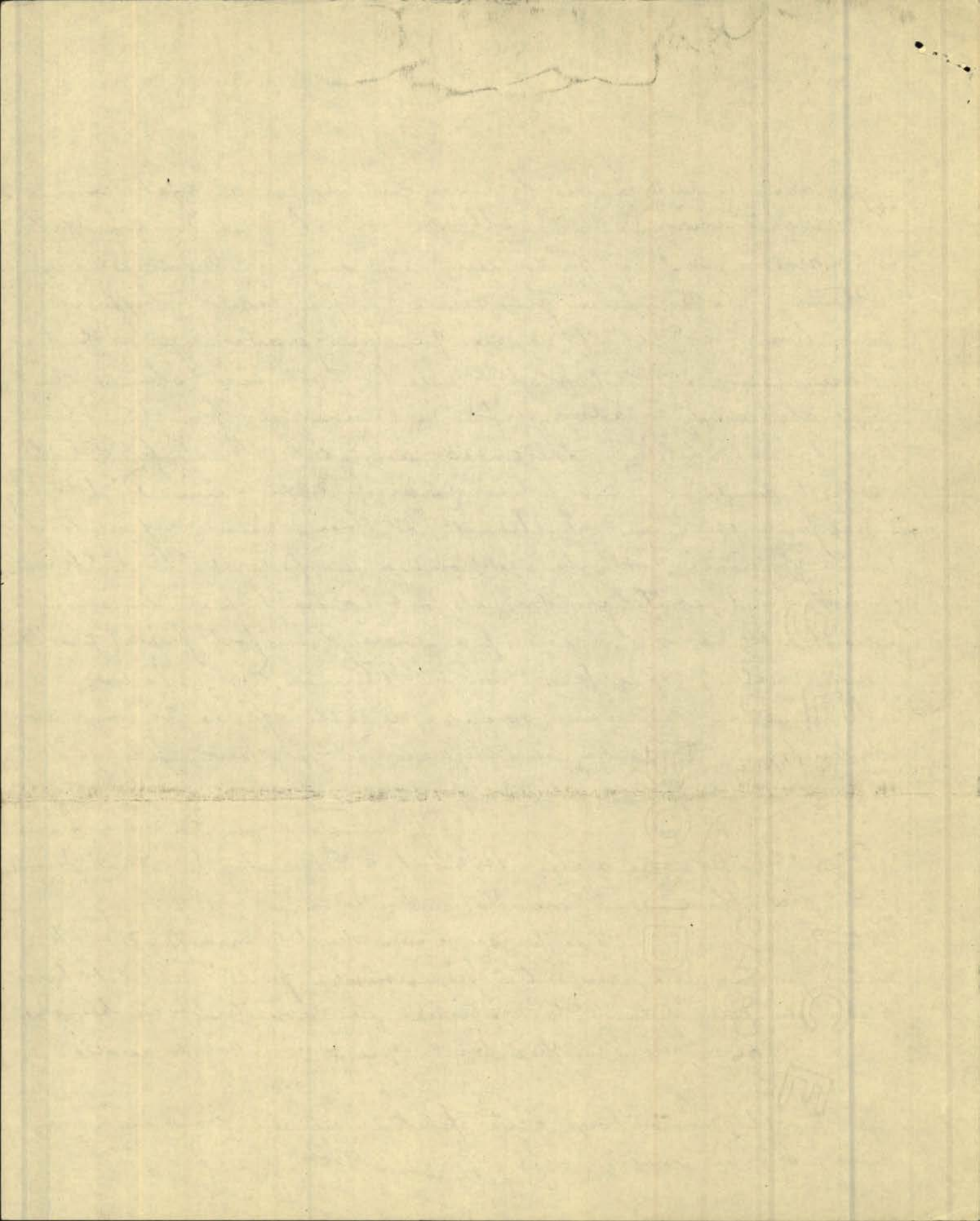


Je vous envoie aussi la Correspondance au sujet des
(Preventorium) a St Albert. Le Dr T Murray Agent
des Sarcos doit en parler au seances des Medecins a
Ottawa la semaine prochaine. J'ai discute l'affaire
avec lui ici et il ne me pas fait d'avoir grand en-
thousiasme. C'est plutôt que la Province batisses des
Sanatoriums. alors je fit la remarque (Je t'en place
out Indian children there is and let them go to hell
body + soul). En plus quand mon Ami Dr T Murray
que j'ai suffery au Departement "Dr Stone" comme representant
de la Province d'Albute se trouva en face de la Dr Windsor
qui a écrit et Telegraphie et fait ierre l'Agent demandant
quell aille et qui a reçu permission transport-payé (pas de pen-
ses personnelles) que fera mon Dr Thomas, M. Je vous
demanderai de vous occuper de cette affaire si vous avez
le temps. Dr Murray veut suffery ¹⁵⁰ par jour. Je lui dit
So easy and dont bore everything.

Je comprend que les Socus Grues
sairtent bâter une autre Hopital a Edmonton! moi j'aime
rien Prentorium pour mes peus Indiens.

Que pensez vous des Dr Grives moi je
ne l'ai jamais vue, rencontré ^{même} ou entendu parler. ^{selon} il est bon
place son nom devant le Ministre. en écrit et de bouche.
excusez moi Pse-Pere voila que je vous commande!

Veuillez me renvoyer cette Lettre quand vous en aurez
finit a votre tour!
Respectueusement Votre
Castellan



L. J. C.
2

M. J.

+ Cluny P.O le 21 Juin 1937

Res. Père U. Langlois o. m. i.
Edmonton.

Mon Révérend Père

Vous trouverez ci-inclus un chèque pour la somme de 600 piastres avec les 750 piastres de la fin de Décembre et les meses que nous vous avons ~~laissés~~, ^{notre contribution} ~~maintenus~~ bien à 1400 piastres c'est tout ce que nous pouvons vous donner cette année, c'est un peu mieux que l'an dernier, pour la raison que le P. Lesard est ~~de~~ le personnel de l'école et que le F. Provost n'a été rétribué.

Pour le Père, je vous dis franchement qu'il aurait besoin d'un autre année de noviciat, et je ne me sens pas posséder les qualités de maître de novice. C'est vous dire qu'il n'est pas à sa place ici. C'est bien regrettable, il a bien des qualités mais il ne suffit pas d'avoir des talents pour faire un bon religieux. J'ai l'intention de prendre part à la ^{jeune} retraite et le F. Lesard ira à la 2^e.

Votre tout dévoué en N. B. J. C. : M. J.
J. Rioux o. m. i.

R.P.J.Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P.Riou,

J'espérais renvotrer Mgr.Carroll pour lui parler un peu; mais dans ces grandes solennités, il n'y a rien à faire. Je ne voudrais tout de même pas que nous fissions quelque chose pour cette construction à la mine sans qu'il fut au courant. Ilaa, c'est vrai, autorisé ou mieux approuvé ce projet en principe, mais il serait bon qu'il fut instruit du commencement de réalisation que vous voulez lui donner.

J'approuve la dépense pour l'achat de cette chapelle de Langdon; cependant j'aimerais bien avoir quelques détails sur la provenance de l'argent que vous comptez employer pour cela.

Le Département ne semble pas vouloir se résoudre à faire quelque chose de convenable pour votre école; mais nous n'allons pas le lâcher. Aussi si l'on vous arrive avec quelque projet, veuillez les prier de me le soumettre; nous aurons ainsi l'occasion de discuter ensemble les propositions qui sont faites. Le Comité des Missions Indiennes se propose de faire de sérieuses représentations à ce sujet, dans sa prochaine réunion, fin novembre.

Si vous parlez à Mgr.Carroll avant moi, veuillez ne pas oublier de lui rappeler sa promesse d'appuyer votre demande de \$500. à la Church Extension.

Bonjour affectueux à tous les deux et union de prières en Jésus et Marie,

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

le 21 Oct. 1937

Rév. Père U. Langlois c.m. Provincial
Edmonton

Mon Révérend Père,

Je viens de recevoir une lettre du
Curé de Strathmore m'offrant
l'église de Langdon pour la
somme de 125 piastres comptant.
C'est un bien bon marché qui
me permettrait de bâtir à la mine
des Pieds Noirs. Je puis disposer
de la somme demandée et j'espère
que vous n'aurez pas d'objection
à ce que j'accepte le marché.

Veuillez me le faire savoir au
plus tôt afin que je mette le Curé
de Strathmore au courant
de votre décision.

Votre Fils dévoué en N.S.P. m.
J. Rivin c.m.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Crowfoot School
Cluny Alberta
Ce 3 nov.

R.P. Provincial O.M.I.

Edmonton Alberta

Bien cher Père:

Ces jours derniers le Departement a adressé a plusieurs contracteurs des plans pour l'agrandissement de l'Ecole. Ces contracteurs nous sont arrivé avec les plans que nous n'avions jamais vu. Au lieu de mettre l'addition à l'arriere de l'Ecole, l'architecte a proposé le coté ouest. Sur réclamation, on a demandé si c'était possible de mettre l'addition sur le coté est.

Au lieu d'une maison à quatre classes au premier et une grande salle au rez-de-chaussé, de 60 x 48 on veut nous donner une maison de 57x34 avec deux classes au premier et deux classes au rez-de-chaussé. Par rez-de-chaussé, nous voulons dire sous-bassement.

Aucun plan nous a été communiqué directement. Et il va sans dire que l'addition proposée coutera plus du double de l'addition que nous avons demandé parce qu'elle doit être en "brick-veneer" et que la construction devra se faire en hiver. Je ne sais pas si vous auriez le temps de faire des réclamations à ce sujet car les "tenders" doivent être à Ottawa pour le 10 nov. à midi.

Au sujet des estimés des réparations à faire au courant de 1938, il serait bon que vous veniez vous-même juger sur les lieux.

Bien à vous en N.S. et M.I.

R. P. Provincial

MADE IN CANADA
FREDERICKS BOND

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

Crowfoot Sch

Crowfoot School
Cluny Alberta
Ce 4 nov. 1937

R.P. Langlois O.M.I.

Edmonton Alberta

Bien cher Père:

Pour vous tenir au courant de ce qui se passe à Cluny ces jours-ci, je vous adresse une copie de la lettre que j'envoie à Mr. Hoey pour lui demander de changer la location de l'addition proposée et aussi si c'est possible de retourner au premier ^{plan} que Mr. Schmidt avait proposé au department.

Bien à vous en N.S. et M.I.

ALBERTA * CLUNY
CROWFOOT INDIAN RESIDENTIAL SCHOOL

J. Rioux a.m.

English Institute
of London

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

100, Strand
London, W.C.2

Crowfoot Sch

Crowfoot School
Cluny Alberta
November 4 1937

To Mr. Hoey
Department of Welfare and Training
Ottawa Ontario.

Dear sir:

I beg to submit to you remarks concerning the proposed extension to the Crowfoot Indian Residential School. Of course these remarks should have been submitted to you before today, but we were not consulted about the plans officially and no blue prints were communicated to us.

The schools have been built for the accomodation of the pupils and staff; the Indian Department has in the past, been very well disposed to give us conveniences as needed, and I am very thankful for this.

On June 3rd, Mr. C.P. Schmidt, Inspector of Indian Affairs, with Mr. Gooderham, our Indian Agent, inspected the School in view of finding the most suitable place for the proposed extension, and after having through the school building in order to determine other alterations necessitated by this new addition, he came to the conclusion that the only place for the extension was the south side of the building and this also is the unanimous opinion of all contractors who have come to make their estimates before sending their tenders to Ottawa.

On the west side the main difficulty is the heating problem, not only for the initial cost of carrying a main to such a distance from the boiler; in fact we already have a great probelm on hand in trying to heat the west side of the actual building, exposed as it is to all winter winds. On the east side, we run into the pressure tank, the cistern and the pipe running from the flāwing well into the cistern. And on both sides the building will take up the play ground space of the children; infact on the west side it would entirely do away with the girls' playground which is already very small.

11-22-55

Dear Mr. [Name] [Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

[Faded text]

Also if the actual plans for the addition are kept, only the south side of the building would furnish adequate light for the basement class rooms. The actual ice-house will be torn down in any case as it was never satisfactory and is now useless since a frigidaire has been installed in the building itself.

When your Department first consulted the Indian Agent about plans for the new addition, we were glad that an open basement had been provided for vocational training, and in which a dairy room would have been installed, as the actual room in the building used for such purpose is to be used to enlarge the dining-room. In this open basement a carpenter's shop for the boys and a room for Indian work had been proposed by us and accepted by the Indian Agent. However on the new plans, there is no more possibility of doing such a thing, as two class-rooms are located in the basement.

I submit these remarks to your Department in the hopes that they will be taken into consideration before the contract is definitely given. Thanking you for all the trouble you have taken and the interest you have shown in approving an addition to our School. I remain,

Yours truly

GROWFOOT INDIAN RESIDENTIAL SCHOOL
CLUNY * ALBERTA

J. P. ...
Principal

Crowfoot Sch

Edmonton, Alta., ce 8 novembre 1937

M. Hoey,
Director of Welfare and Training,
Indian Affairs, Ottawa, Ont.

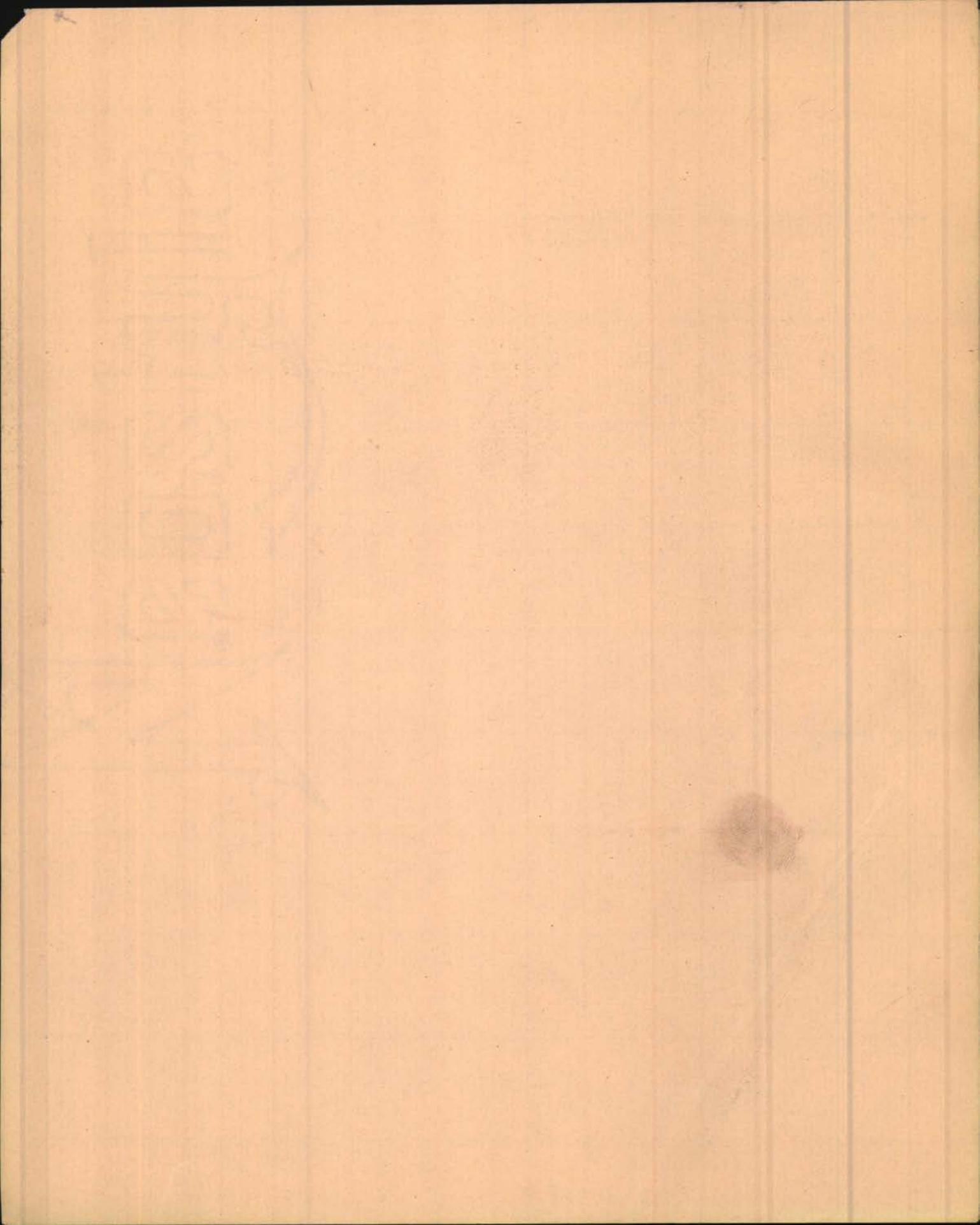
Cher M. Hoey,

Vous avez sans aucun doute reçu ces jours derniers une lettre du R.P. J. Riou, Principal de l'Ecole de Cluny, au sujet des travaux d'agrandissement que le Département des Affaires Indiennes s'apprête à exécuter.

Ces travaux d'agrandissement s'imposent depuis longtemps et je suis très heureux que le Département ait enfin trouvé les moyens de les mettre à exécution. Cependant je constate avec peine que ces travaux seront loin de donner satisfaction, si l'on suit le dernier plan dont parle M. P. Riou.

Afin d'éviter tout retard, car la saison est déjà très avancée, et sure tout afin d'éviter des erreurs regrettables et irréparables dans une affaire de cette importance, je suggère que la chose soit immédiatement soumise à votre Inspecteur des Réserves Indiennes, de Calgary, qui pourrait se transporter très facilement à Cluny et juger sur place du bien fondé de nos réclamations.

Je désire donc attirer votre attention la plus bienveillante et la plus prompte sur cette affaire et vous prie de croire à mes sentiments les plus distingués



Comptroller General

Edmonton, Alta., ce 13 novembre 1937

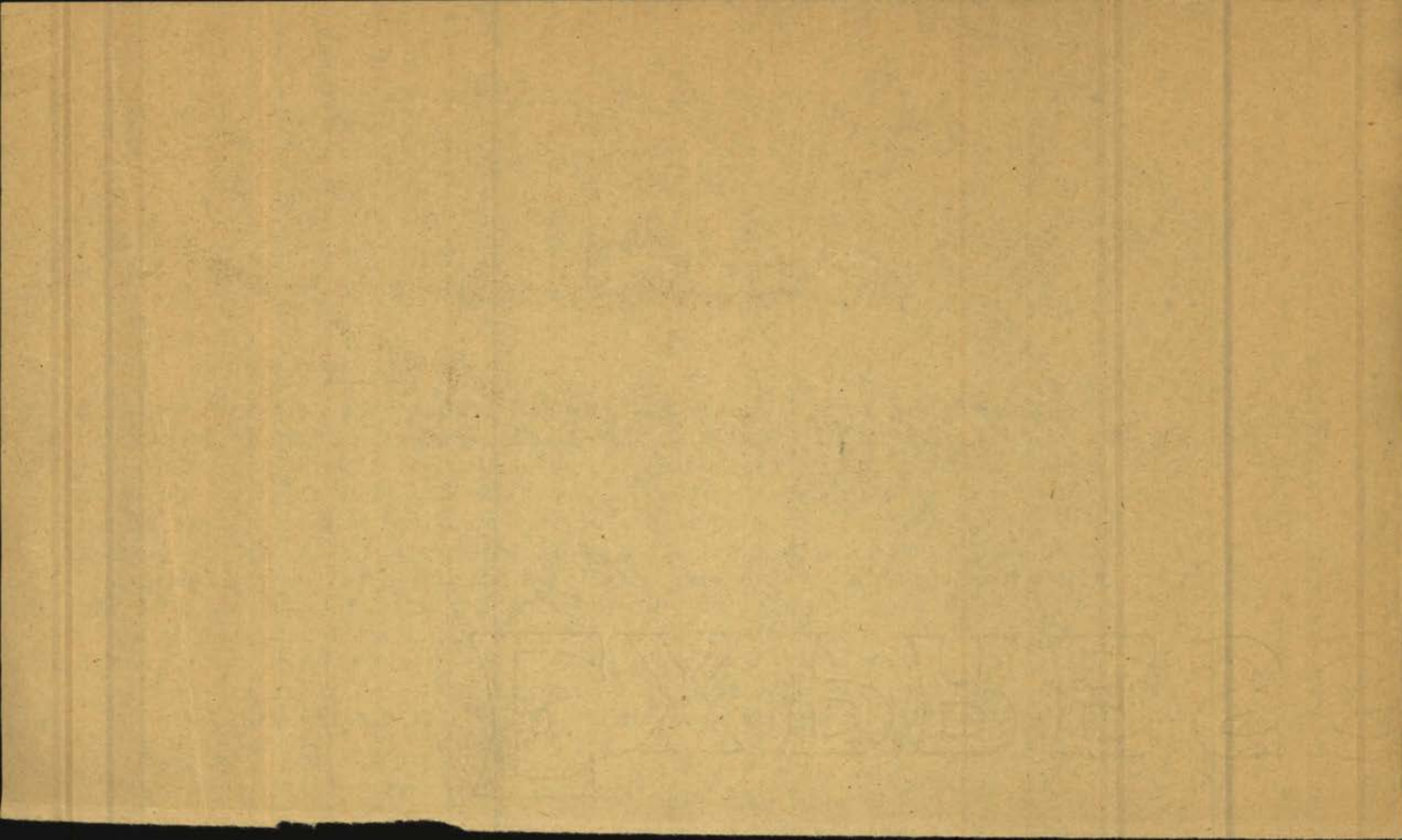
M. Hoey,
Director of Welfare and Training,
Indian Affairs, Ottawa, Ont.

Cher M. Hoey,

Pour faire suite à ma lettre du 8 courant que vous avez sans doute dû recevoir, je puis vous dire que je me suis rendu moi-même à Cluny pour examiner sur place les nouveaux plans proposés et les avantages que l'Ecole pourrait en retirer. Après une discussion assez prolongée et une étude sérieuse des conditions actuelles, nous sommes venus à la conclusion que, sans répondre absolument aux besoins qui se font sentir depuis si longtemps, les améliorations offertes par les nouveaux plans seront très appréciables et méritent d'être exécutées telles quelles.

Il me reste à vous prier de vouloir bien pousser ces travaux le plus rapidement possible. Il faudra aussi penser que certaines modifications seront nécessaires pour adapter la vieille partie; j'espère que le Département verra à les faire exécuter en même temps que se poursuivront les travaux de construction.

Avec l'assurance de mes sentiments les plus distingués,



L. J. P.
2
M J

+

Chemy P. O. le 22 Decembre, 1952

Rev. Père U. Langlois omi Prov.
Edmonton

Mon Révérend Père

Je viens vous offrir mes souhaits de Noël et de bonne année, et vous mettre en même temps au courant des affaires de l'École. Les travaux de construction sont commencés, le sous-bassement creusé, le ciment posé au dessus des formes mais pas plus loin, car la neige et le temps froid sont venus pour empêcher les travaux. Les ouvriers sont partis jusqu'après Noël et si le temps s'adoucit reviendront Lundi prochain. A la mission, c'est la même routine, j'avais une fois par mois chez les sœurs et deux fois à la Mine pour les messes du Dimanche.

Vous trouverez ci-jointes une lettre au Supérieur Général pour lui demander un voyage en France.

Votre tout dévoué en N.S.C. m.S.

J. Riou omi

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L. J. C.
E
M. J.

7

Cluny P.O. le 13 Janvier 1938.

Rév. Père U. Langlois c. m.
Edmonton

Mon Révérend & Bien Cher Père,

En réponse à votre lettre du 12 courant
vous trouverez ci-inclus un chèque
pour la somme de vingt-neuf piastres
quarante (\$ 29.40) en paiement
de l'indemnité due à notre Représentant
à Ottawa. Je pense qu'il serait bien
utile que vous vous arrangiez avec
le P. Plourde pour une prochaine visite
à notre école. La nouvelle bâtisse
terminée, il y aura bien des change-
ments à faire dans la maison actuelle.
et il serait bien important que notre
Représentant se rende compte par
lui-même de nos besoins afin de fournir
son connaissance de cause, défendre
nos intérêts.

Bien à vous en n. s. l. s. m. j.

J. Ribes c. m.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L. J. G.
M. S.

+
Chumy P.O. le 18 janvier 1938.

M. H. P. U. Langlois, mi. Pros.

Edmonton

Mon Révérend et Bien Cher Père.

Je viens de recevoir votre carte concernant
la visite du P. Plourde. arrangez
entre vous la date de cette visite,
Le R. P. pourra parler en connaissance
de cause quand le temps sera venu
pour les changements à faire, donc
le plus tôt le mieux pour la date
de cette visite.

Veuillez s'il vous plaît passer mon
rapport financier au R. P. Larose
et daignez me croire

Votre frère en N. S. J. C. et M. S.

J. P. Riou, m. i.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Crowfoot School
Cluny Alberta
Ce 23 fev

R.P.Langlois O.M.I.

Edmonton Alberta

Bien cher Père:

Un mot en réponse à votre circulaire au sujet des frères convers. Le Père Riou peut facilement en prendre deux. Un pour le service de nuit de Octobre à Juin et un autre comme ingénieur. Notre ingénieur actuel est un fermier des alentours et si nous pouvons avoir une excuse pour décharger le fermier actuel, l'ingénieur prendrait sa place.

Tout va bien et nous attendons toujours votre visite, accompagné du Père Flourde.

Les travaux ont recommencé à l'école depuis vendredi dernier. On pose actuellement la brique de l'étage. Encore quelques jours (3 ou 4) et on commence sur la toiture.

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Leland OMI

EXPRESS BOND
MADE IN CANADA

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

CONSPECTUS MISSIONIS SS. TRINITATIS * Cluny Alta.

1. La réserve indienne comprend un territoire approximativement

40 milles de long
12 à 20 milles de large.

2. Le personnel religieux:

- a) Deux prêtres en juin 1937: RR.PP. Riou et Lessard
Depuis ce temps, le P.Riou est parti pour une vacance et
est remplacé temporairement par le R.P.Levern.
Il y a donc actuellement deux prêtres: RR.PP. Levern & Lessard.
- b) En Juin 1937, il y avait un frère convers à Cluny: Fr.Prévost.
Il a reçu son obédience pour une autre mission.
Un frère scolastique a reçu son obédience pour Cluny en
Juin 1938.
- c) En Juin 1937, il y avait onze (11) religieuses de la Providence
en résidence à l'Ecole Crowfoot de Cluny.
Trois religieuses ont reçu leur obédience pour d'autres
missions.
Trois religieuses ont reçu leur obédience pour Cluny.
Il y a donc actuellement onze (11) religieuses de la Providence
actuellement en résidence à l'école indienne Crowfoot de
Cluny.
- d) Le P.Riou est un Français
Le P.Levern est un Français
Le P.Lessard est un Canadien
- e) le Frère Gaudet est un Canadien.
- f) Les religieuses de l'Ecole appartiennent toutes à la congré-
gation des Filles de la Charité, Servantes des Pauvres,
communément appelé Institut de la Providence.
- g) Deux religieuses sont Franco-américaines.
Neuf religieuses sont Canadiennes.

3. Personnel Laique:

- a) l'office de catéchiste est rempli tant sur la réserve qu'à
l'école, par les Pères et les Religieuses.

PROGRESS BOND



MADE IN CANADA

- b) seulement des religieuses enseignent à l'école.
- c) Une religieuse remplit l'office de garde-malade pour les enfants de l'école. Elle est diplômée.

4. De Populatione:

- a) Il y a environ 425 catholiques baptisés.
- b) Il y a seulement une famille métisse de résidence sur la réserve qui soit catholique.
- c) Il y a près de 400 protestants. Nous ne faisons aucune distinction entre païens et protestants, excepté pour une vingtaine de personnes adultes.

5. De mutationibus in numero catholicorum.

- a) Il y eut 21 baptêmes d'enfants.
- b) Il y eut deux baptêmes d'adultes in extremis et un d'un nouveau-né in extremis.
- c) Il n'y a pas eut de conversion proprement dite.
- d) Il y eut douze morts parmi la population catholique.

6. a) Il y a une église avec résidence des Pères.

- b) Il y a deux autres églises sur le même territoire de la réserve, où le prêtre ne réside pas.

c)

7. a) Il n'y a pas d'église pouvant accommoder plus de 400 fidèles sur la réserve.

- b) Il y a trois églises sur la réserve pouvant accommoder moins de 400 fidèles.

8. a) Il y a un hôpital du Département Indien sur la réserve.

- b) Une centaine de personnes sont venues au cours de l'année faire soigner pour des cas moins graves, à l'école.

9. Il y a une école résidentielle sur la réserve (catholique). Il y a actuellement 87 élèves.

Il n'y a pas d'école du jour sur la réserve.

REGISTERED TRADE MARK



MADE IN CANADA

10. Il y eut trois baptême in extremis.

- 2) Environ trois cents Indiens ont fait leur communion paschales.
3. Enfants de l'école et parents ont communié environ 6,000 fois par dévotion au cours de l'année
- 4) Il n'y a pas eu de confirmation sur la réserve cette année.
- 5) Il y a eu quatre (4) mariage entre catholiques cette a nnée.
- 7) Il y a eu une retraite de trois jours prêchée aux enfants de l'école.

11. Durant l'année, il y a eu une église de construite à la Mine de Charbon, lieu de réunion des Indiens de Septembre à Avril, à 10 milles de la résidence des Pères.

En plus de la réserve des Pieds-Noirs, la mission de Cluny dessert la reserve des Sarcis à 80 milles. Il y a une petite poignée de catholiques, environ (60) soixante, résidant sur une réserve de trois townships. Cette réserve est une des plus pauvres de l'Ouest, Il n'y a pas d'école catholique et le missionnaire peut s'y rendre seulement une fois par mois.

Il n'y a pas de statistiques pour cette réserve, le missionnaire étant absent.

RESS BOND
MADE IN CANADA

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71,220

Crowfoot School
March 22 1938

R.P. Langlois O.M.I.
Edmonton Alberta

Bien cher Père:

Un petit mot pour vous demander une permission. Nous voulons installer à l'école un radio-transmetteur à ondes courtes. J'ai visiter plusieurs familles indiennes à ce sujet pour voir si ces Indiens voudraient se procurer un récepteur à ondes courtes à bas-prix. Tous sont très enthousiastes. J'ai eu une donation de quatre vieux radios et un jeune homme de la paroisse a promis d'en faire un transmetteur. Le tout ne sera pas cher et je crois pouvoir assez de donations pour couvrir tous les frais.

J'ai déjà écrit à Ottawa pour un permis et un "wave-frequency"; il faut avoir cela avant de pouvoir commencer. Je crois qu'avec un court programme de quelques minutes à tous les soirs à heure fixe nous pourrons intéresser les Indiens et ainsi rester en contact continuuel avec eux. Ce sera un bon moyen de prolonger l'influence de l'école.

Je demande la permission de construire cet appareil. Probablement qu'il ne faudrait pas rendre la chose publique avant qu'elle soit réalisée.

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lessard omi.

P.S. Les travaux à l'école vont bien. Tout sera fini pour le 9 avril. Nous vous attendons immédiatement après Pâques pour approuver les changements que nous aurons à faire dans la bâtisse actuelle.

MADE IN CANADA

ПРОСВЕТА ВО

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220



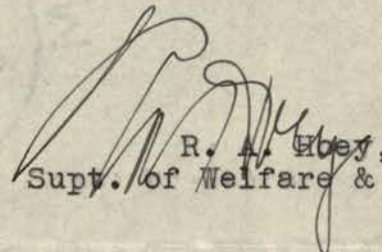
CANADA

DEPARTMENT
OF
MINES AND RESOURCESINDIAN AFFAIRS
BRANCHWELFARE AND TRAINING
SERVICE*Crowfoot Schools*Ottawa,
May 17, 1938.

Reverend Sir:

With reference to your letter of the 11th instant the Department approves the appointment of Rev. P. J. Lessard in charge of the Crowfoot Indian Residential School during the absence on leave of the Principal, Rev. Father Riou.

Yours truly,



R. A. Huey,
Supy. of Welfare & Training.

Rt. Rev. U. Langlois, O.M.I.,
Vicar Apostolic of Grouard,
9916 - 110th St.,
Edmonton, Alta.

BIENT-LEVEL BOND

Répondre d'Ottawa
le 29 jan. 1936.

J. M. J.

St. Joseph's School

CLUNY, ALBERTA

7 janvier 1936

Révérend Père Langlois, O. M. I.
Edmonton, Alberta,

Révérend et Cher Père,

Vous serez sans doute surpris de recevoir une lettre de ma part. D'abord, je veux vous rassurer en vous disant que ce n'est point un écrit de plaintes que je veux vous faire, bien au contraire.

Je viens tout simplement vous faire part d'une surprise qui fut mienne la semaine dernière. Vous sachant très intéressé à notre mission, j'ai pensé vous faire plaisir en vous la relatant.

D'après ce que je puis constater, et les apparences il semble y avoir bonne entente entre les Pères Proulx et Levasseur; mais ce qui me confirme dans cette idée, c'est ce que me dit le Principal à propos de son compagnon, ces jours derniers. Il dit certainement l'apprécier pour me dire que le jeune Père faisait très bien: qu'il mettait ses espérances en lui pour le remplacer dans l'avenir, car, dit-il, il est ferme, très actif et doué d'un bon jugement. C'est beaucoup dire, n'est-ce pas, lorsque nous connaissons la sobriété de louanges dans notre Principal. J'en ai remercié Dieu, le jour même d'avoir enfin envoyé à notre chère Mission des Pères Noirs

Dr. J. J. ...

ROCKLAND BOND

MADE IN CANADA

St. Joseph's School

CLUNY, ALBERTA

.....193.....

un Missionnaire qui peut s'entendre avec le Principal, en même temps que dévoué et zélé, prêt à tout entreprendre pour le salut des âmes, quelles qu'elles soient. Je vous remercie donc et je vous félicite du choix que vous avez fait.

Que vous dirai-je du Rév. Père Levasseur, si ce n'est qu'il se montre très généreux dans son nouveau champ d'action. Je crois, réellement qu'il commence à s'acclimater et à aimer sa mission; parfois, on dirait un ancien missionnaire.

Aimant les enfants et ayant gagné leur confiance, il est à même de leur faire un bien immense. La ^{piété} se réveille en eux et la communion fréquente s'établit dans notre école. Quelles actions de grâces à rendre au Seigneur! C'est tous les jours que je le remercie de ce renouvellement.

J'espère qu'avec le courage et l'ardeur que le Père met à l'étude de la langue Ciel Noir, ce ne sera pas long avant qu'il puisse la maîtriser et faire aussi du ministère sur la Réserve.

Je vous relate ces choses, Révérend Père, parce que lors de votre passage ici, en novembre dernier, vous sembliez porter beaucoup d'intérêt et avoir grande confiance à la nomination du Rév. Père Levasseur pour notre école. Si vous croyez que ces quelques

St. Joseph's School

CLUNY, ALBERTA

.....193.....

paroles pourraient l'encourager dans son nouveau champ d'apostolat, je vous donne entière liberté de vous en servir. Venant de vous, elles pourraient lui être un précieux stimulant dans son sacrifice, beaucoup plus que si je lui disais moi-même.

J'aime tant et beaucoup l'oeuvre ici, et comme vous, Révérend Père, j'ai à coeur de la voir progresser, surtout spirituellement. J'ai confiance, que si le mouvement présent peut se continuer, que dans quelques années, nous verrons dans notre école, un changement pour le mieux et cela dû au choix que vous avez fait, d'un bon et zélé missionnaire.

Daignez donc, Révérend Père, agréer mes hommages respectueux et mes sincères remerciements pour le grand intérêt que vous portez à notre école et me croire,

Bien respectueusement votre en N. S.
Sœur Jean d'Égypte, Supr
Jep

St. Joseph's Hospital

BOND

ROCKFORD

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

St. Joseph's School
Cluny Alberta
June 24th 1936

Reverend Father Langlois, O.M.I. Provincial
Edmonton, Alta.

Reverend and dear Father:-

I come in the name of my companions
to ask you a great favor.

We are sad since Saturday, because
we heard that Father Sevasseur was
leaving us for Cardston.

We want you dear Father to send
him back with us, because he is
doing a lot of good to us and
on the Reserve. The Indians are
beginning to have interest in him,
and we all love him very much.

Hoping you will grant our request,
we are very dear dear Father.

Your loving Blackfoot Girls.
By Mary Margaret Little Chief.

BOND

WHITE & CHERRY

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

St Josephs School.
Cluny, Alberta.
June 24th. 1936.

Reverend Father Langlois, O. M. I. Provincial.
Edmonton, Alberta.

Reverend and Dear Father;

We boys have a great favor to ask of you and we know you will grant it to us.

Father L'vasseur left us last night for Cardston. We all went to the station to see him off. We were very sorry and sad when we came home.

Please dear Father, send him back with us in Cluny, for he has helped us a lot.
Your grateful Blackfoot Boys.
By Alexander Black Kettle.

1911
MAY 10 AM

1911
MAY 10 AM

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 16 juillet 1937

M.P. Schmidt, Inspecteur,
529-19^{ème} Avenue Ouest,
Calgary, Alta.

Mon cher Pantaléon,

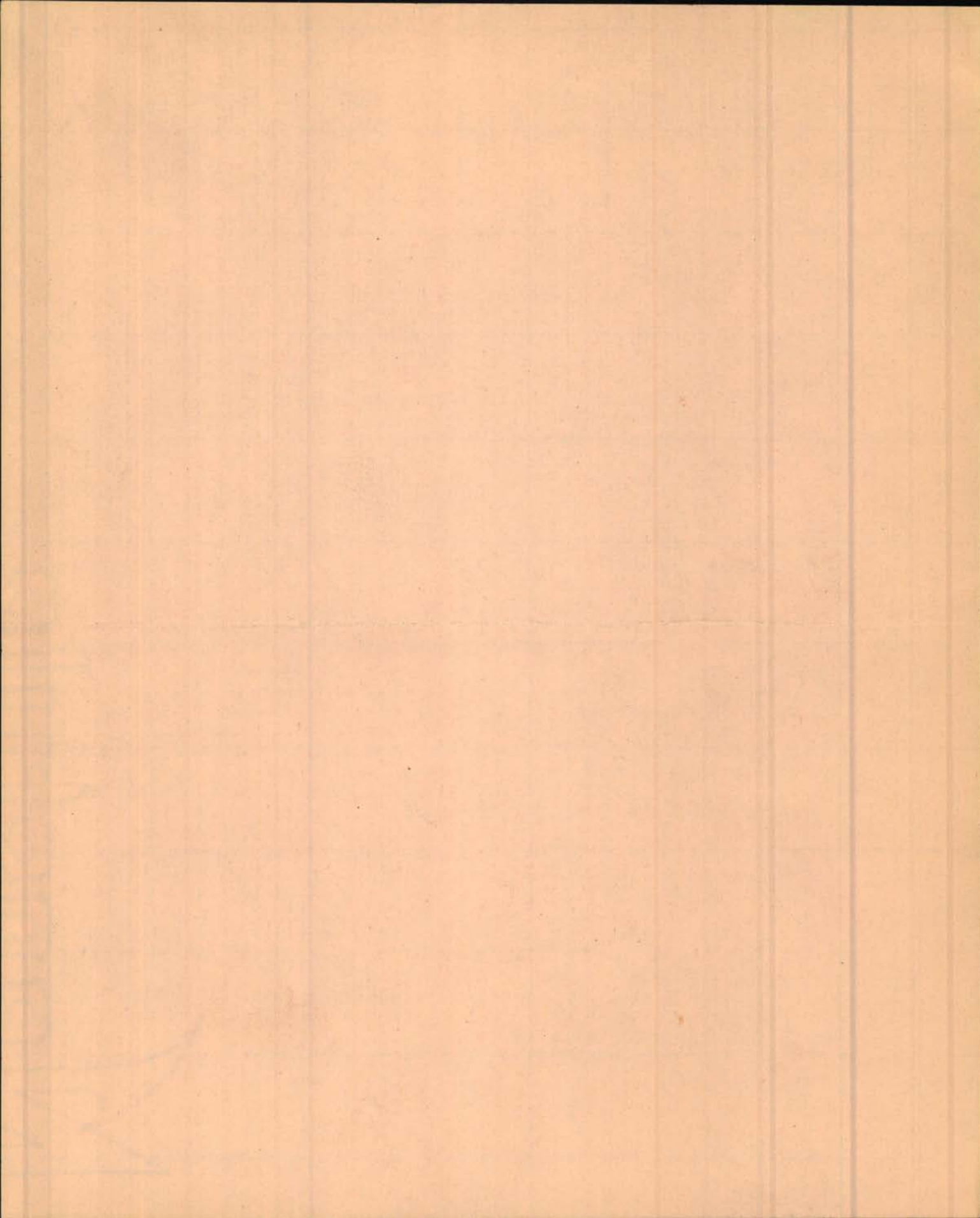
Enfin, enfin me voici ! Me voici de retour de l'Est où a fini par me rejoindre votre bonne grosse enveloppe toute chargée de précieux renseignements, et me voici de retour de notre première retraite qui s'est terminée hier matin. J'aurais dû et j'aurais voulu vous répondre plus tôt, mais j'espérais toujours avoir beaucoup de temps à ma disposition et le temps me fuit entre les doigts comme l'eau à travers un panier percé.

Dans tous les cas merci beaucoup, beaucoup d'avoir eu l'obligance de me fournir ce dossier. Je puis vous dire que votre projet pour Cluny semble en bonne voie et sur le point d'aboutir; tout le monde semblait rallier à cette construction, on n'attendait que le retour de M. Grerar pour le mettre à exécution. J'ai fait pression pour que le second étage soit ajouté tout de suite pendant que les travaux étaient en train. - J'ai demandé une maison pour le personnel d'Hobbema; j'y ai travaillé de toutes mes forces : j'ai rencontré tous ceux qui me paraissaient pouvoir nous aider, leur ai décrit l'état lamentable de la maison, l'impossibilité d'y passer un autre hiver etc. J'ai suggéré que, si le Département n'avait pas l'argent nécessaire pour cette construction, les Oblats pourraient faire un emprunt, exécuter les travaux selon des plans que le Département approuverait, pourvu que celui-ci s'engagerait à nous rembourser, soit l'an prochain en mettant cette somme dans ses estimés, soit par versements annuels. Si cette construction est approuvée, l'Inspecteur de l'Alberta pourrait au nom du Département fixer le site de la nouvelle maison de façon à la faire entrer dans le plan général des bâtisses futures. - J'ai laissé à M. Camsell un petit mémoire à ce sujet. Le Ministre ne devant rentrer que le 10 juillet je n'attends pas de réponse avant la fin du mois.

Les Indiens de LeGoff m'ont adressé des plaintes assez vives sur le compte de leur fermier-instructeur, M. J. Malloch; j'ai écrit immédiatement à Ottawa pour les mettre au courant de ces plaintes et leur demander de vouloir bien faire faire une petite enquête. Je vous montrerai cette correspondance lors que vous passerez à Edmonton. Je pensais qu'Ottawa vous chargerait de cette enquête, mais je reçois à l'instant la nouvelle que M. Christianson vient de quitter Ottawa pour l'Ouest et qu'il sera à LeGoff à la fin de juillet. Cette réserve est toute catholique et c'est un bon fermier-instructeur catholique qu'il nous faudrait là. On m'a dit que le fanatique et fourbe Dr. Hill se serait vanté qu'il maintiendrait M. Malloch envers et contre tous.

Quant à cette question de préventorium pour les enfants à St. Albert, M. Phalan m'a dit des choses qu'une lettre lue chez le P. Plourde à Winnipeg vient contredire; nous en reparlerons.

Bonjour affectueux, mille fois merci avec l'assurance de mes r leurs sentiments en Jésus et Marie pour vous et toute votre famille,



Edmonton, Alta., ce 22 décembre 1937

R.P.J. Riou, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Cher P. Riou,

Je vous demanderais au P. Lessard et à vous-même de vouloir bien prendre l'Acte de Visite du T.R.P. Général et d'en relire les articles qui concernent les Ecoles et en particulier les articles 79 à 87, où il s'agit de passer par le Provincial et le Représentant à Ottawa ou au moins de les mettre au courant des démarches entreprises auprès du Département.

Vous avez actuellement des difficultés au sujet d'un certain nombre d'enfants tuberculeux que le Département veut retirer de votre Ecole. Le Département s'adresse à moi et au P. Flourde au sujet de cette affaire et nous n'en savons rien ni l'un ni l'autre. Nous venons de nous réunir à Ottawa avec nos évêques précisément dans le but de revendiquer le droit des Indiens catholiques à être traités dans des hôpitaux catholiques, et c'est ce droit-là qui est en jeu dans votre cas. Nous demandons des préventoriums catholiques pour nos enfants catholiques, puisque le Département refuse de laisser dans les Ecoles les enfants contaminés ou à dispositions tuberculeuses, et c'est encore votre cas.

Si au moins vous nous aviez envoyé au P. Flourde et à moi une copie de votre lettre à M. Hoey !

Allons, hâtez-vous de me dire de quoi il retourne en toute cette affaire et fournissez m'en tous les détails, afin que je puisse au plus tôt répondre à M. Hoey et renseigner le P. Flourde qui est là pour nous défendre et revendiquer nos droits de catholiques.

J'ai vu hier la mère du P. Lessard; elle a été vraiment la victime d'un très grave accident. Elle est cependant beaucoup mieux et elle commence à se faire à l'idée que ce sera long. A son âge les brisures sont lentes à guérir. Elle m'a dit qu'elle offrait une bonne partie de ses souffrances, surtout celles plus douloureuses de son côté fracturé, pour la vie sacerdotale et l'apostolat de son cher Jean.

Sainte fête de Noël et union de prières en Jésus et Marie,

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Crowfoot School

Cluny Alberta

Ce 11 Jan [1938]

R.P. Langlois O.M.I.

Edmonton Alberta

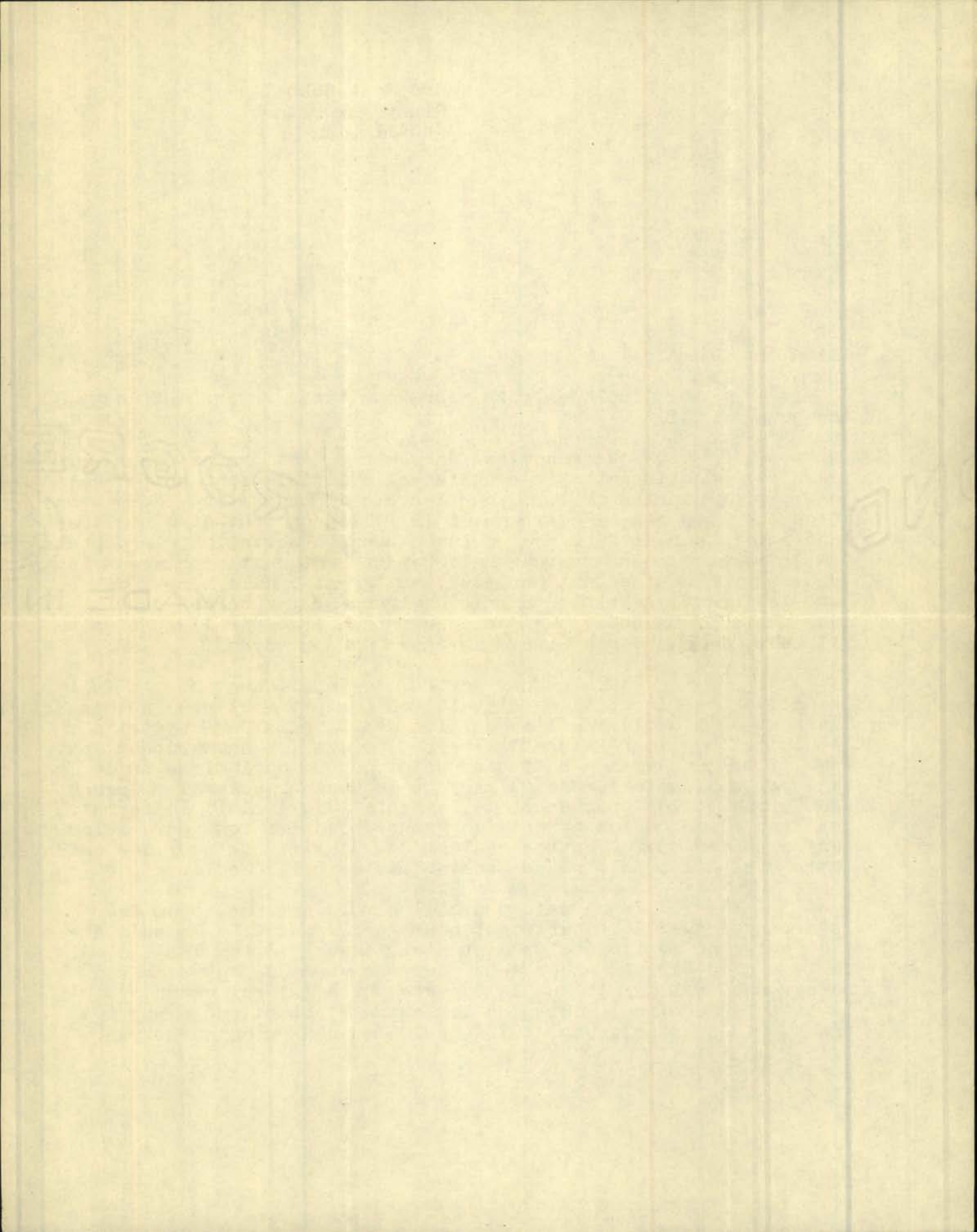
Bien cher Père :

Quelques mots pour vous tenir au courant des choses par ici.

Nous recevions une lettre d'Ottawa ces jours-derniers établissant et reconnaissant officiellement notre école comme préventorium de T.B. pour les cas d'observation. Nous avons trente de ces cas, 15 garçons et 15 filles et peut-être quelques cas actifs seront déclarés seulement sous observation. Le docteur de la réserve nous assure que le Département doit ajouter quelques sous pour chaque enfant par jour, au "grant". Elle nous a dit que le "grant" serait désormais environ 65¢ par enfant sous observation. La chose n'a pas pu être confirmé par l'agent mais il doit l'indemander à Ottawa au cours de son voyage.

Pour les cas actifs, le Département nous a fait signifier par l'agent que c'était son désir formel que les cas actifs sortent de l'école. Vu l'opposition des parents par rapport à l'hôpital, on leur laisse l'alternative des les amener chez eux, ce qui est une grande bêtise au point de vue hygienique ou de les envoyer au Sanatorium de Calgary où le Docteur Baker leur promet un "ward" si le Département de la Santé (Provincial) le permet. Il va sans dire que les parents en grande majorité vont garder les enfants chez eux. D'autres veulent des traitements pour les enfants mais ni à l'hôpital, ni au Sanatorium, mais à l'École.

Je ne sais pas s'il n'y aurait pas moyen de s'arranger avec le Département pour garder nos T.B. Je sais que le règlement mentionné plus haut s'applique à toutes les Ecoles, mais vu les circonstances nous pourrions être dispensés de son observance. Il paraît que le Département à laisser entendre qu'il n'tait pas contre l'admission des enfants catholiques dans des sanatoriums catholiques. Ici dans le Sud nous n'en avons pas.



Au point de vue de traitements nous avons un excellent record. Si vous le désirez nous pourrions vous envoyer des statistiques convaincantes. Je mentionne seulement qu'il y a quatre ans 98 o/o de nos enfants étaient sous observation pour T.B. Aujourd'hui nous en avons 32 0/0 seulement. Voilà pour la santé générale et le Docteur Baker doute si on peut trouver tant d'améliorations ailleurs. En trois ans de traitements sur différents cas actifs (poumons) 10 ont été déclarés "quiescent" et aucun autre élève de l'école a attrapé cette maladie, même pour être simplement mis sous observation.

Tout ceci s'est accompli avec le plus rudimentaire en fait de local pour placer les actifs. Avec la nouvelle addition, il nous est possible de garder tous nos actifs dans une grande salle que nous pourrions aménager à cet effet, avec salle de bains privée, salle à diner et petite chambrette pour la garde malade.

Je ne connais pas l'adresse du Père Plourde mais avec ces quelques détails, et même avec plus de statistiques officielles, vous pourriez lui demander de sonder le terrain auprès du Docteur Stone.

Ce qui nous a fait le plus tort ici auprès du Département, ce sont les rapports du docteur et de l'agent. Peut-être le Père Plourde pourrait mieux faire sur les lieux. En mettant devant le département, non seulement l'angle des patients eux-mêmes, mais aussi ceux des parents et des Pied-Noirs en général qui sont des plus satisfaits de nos résultats, peut-être pourrions-nous obtenir quelques chose de plus.

Pour ce qui regarde les travaux de l'école, les ouvriers ont terminé le mur du sous-bassement en ciment. Ils travaillent à l'intérieur de ces murs et ils doivent commencer à placer la brique du premier étage la semaine prochaine.

Le Père Riou est revenu de sa visite régulière chez les Barcis. Il est des plus fatigués et je m'aperçois qu'il vieillit très vite. Mgr Carrol lui a demandé confidentiellement si vous accepteriez la petite paroisse de Cochrane avec ses deux missions blanches pour les Oblats. Vu que cette paroisse rendrait l'accès facile aux réserves des Barcis et des Stoneys de Morley, le Père lui a demandé de vous en parler avant d'en parler à son conseil.

Bien à vous en N.S. et M.I.

J. Lesauveur

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Edmonton, Alta., ce 12 janvier 1938

R.P.J. Lessard, O.M.I.,
Cluny, Alta.

Mon cher Jean,

Merci de ta bonne lettre et des nouvelles de votre école.
Si le Département reconnaît votre établissement comme preventorium, il voudrait vous mettre sur le même pied que les autres et vous donner par conséquent 25 sous par jour, en plus de l'allocation régulière, pour chaque cas qu'il vous permet de garder chez vous.

Je souhaite que vous puissiez vous arranger avec le Dr. Baker pour les cas de tuberculose active au moins pour ceux qui ont de bonnes chances de se guérir. Je vous félicite ainsi que les Bonnes Soeurs des résultats déjà obtenus dans le traitement des pauvres malheureux atteints de cette terrible maladie. Je conçois que le Département se montre sévère de ce côté-là, car la contamination est si facile.

Je n'ai pas reçu de demande de Mgr. Carroll à propos de Cochrane; mais je vous remercie beaucoup de m'en avoir soufflé un mot. J'aurai ainsi le temps d'y penser, de mûrir ma réponse et de voir s'il nous serait possible d'accepter ce poste, surtout en vue de pénétrer tôt ou tard par là chez les Assiniboïnes de Morley. Avons-nous le personnel? Telle serait la question pour le moment.

Veillez prier un peu à cette intention, afin que si notre acceptation de Cochrane était dans les desseins de la Divine Providence, tout s'arrange pour le mieux.

Bonjour au cher P. Riou et à toi dans les Coeurs de Jésus et de Marie,

P.S.—Je ne suis pas allé voir ta bonne maman depuis quelques jours, parce que je ne suis absenté d'Edmonton, mais j'ai l'intention d'y aller cet après-midi.

CONSPECTUS MISSIONUM INDIANARUM PROVINCIAE ALTA.-SASK.

(Prière de répondre sur feuilles séparées par numéro d'ordre et sans répéter la question)

1a Julii 19.....—1a Julii 19.....

I—

Superficies (saltem approximativa) Territorii Indianorum (Réserves):

II—Personnel Religieux:

- 1o—Sacerdotum numerus, die 30 Junii praecedentis:
Incrementum durante anno:
Diminutio durante anno, (ex morte, etc.):
Numerus die 30 Junii praesentis anni:
- 2o—Fratrum numerus, die 30 Junii praecedentis:
Incrementum durante anno:
Diminutio durante anno:
Numerus die 30 Junii praesentis anni:
- 3o—Sororum numerus, die 30 Junii praecedentis:
Diminutio durante anno:
Incrementum durante anno:
Numerus die 30 Junii praesentis anni:
- 4o—Numerus sacerdotum ex natione originis: Canadenses, Galli, Hiberni, Germani, Belgi, Angli, Indigenae, Scotienses, etc.
- 5o—Numerus Fratrum ex natione originis:
- 6o—Numerus Sororum e diversis institutis:
- 7o—Numerus Sororum ex natione originis:

III—Personnel laïque:

- 1o—Catechistae: viri, mulieres.
- 2o—Magistri: viri, mulieres.
- 3o—Aegrorum ministrae (gardes-malades, infirmières):

IV—De Populatione, die 30 Junii:

- 1o—Indigenae Catholici:
- 2o—Catholici ex stirpe mixta (Métis):
- 3o—Protestantes:
- 4o—Pagani:

V—De Mutationibus in numero catholicorum:

- 1o—Catholici 30 Junii anni praecedentis:
- 2o—Baptismata in articulo mortis: adultorum, infantum
- 3o—Incrementum ex alia causa:

- 4o—Diminutio ex numero defunctorum:
- 5o—Diminutio ex alia causa:
- 6o—Catholici 30 Junii praesentis anni:

VI—De Divisionibus ecclesiasticis: (Diocèse)

- 1o—Missiones Principales (ubi residet sacerdos):
- 2o—Stationes secundariae (ubi non residet sacerdos):

VII—Aedificia Sacra.

- 1o—Quae contineri possunt 400 fideles vel plures:
- 2o—Quae contineri possunt minus quam 400:

VIII—De Operibus:

- 1o—Nosocomia: Domus.....lecti.....
- 2o—Dispensaires: Quot consultationes:

IX—De Scholis.

- 1o—Scholae Residentiales: pueri, puellae:
- 2o—Scholae diurnae: pueri, puellae:

X—De Vita et Fructibus spiritualibus.

- 1o—Baptismata in articulo mortis:
- 2o—Communiones Paschales:
- 3o—Communiones devotionis per annum:
- 4o—Confirmationes:
- 5o—Matrimonia inter fideles:
- 6o—Matrimonia mixta:
- 7o—Exercitia spiritualia (retraites):
- 8o—Confraternitates religiosas fidelium:
- 9o—Associationes ad caritatem (Prop. Fidei) vel actionem catholicam exercendam:

XI—

Exponantur postea spes progressus missionis, eventus peculiare durante anno, fundationes, constructiones, difficultates, praevisiones pro anno futuro:

XII—

Reditus et expensa.